

PLAN STRATÉGIQUE 2023 / 2025



ipalle



Regards croisés	04
Objectifs phares	07
Pôle transversal	16
Ressources Humaines	16
Communication	19
Finances et contrôle de gestion	22
Pôle Développement Durable	23
Pôle Economie Circulaire	28
Pôle Outils Techniques	
Secteur Déchets	35
Chiffres clés	41
Pôle Outils Techniques Secteur Eau	55
Chiffres clés	59
Pôle Services Aux Collectivités	62
Gestion Intégrée des Réseaux	62
Bâtiments & Techniques Spéciales et Energies Renouvelables	65
Chiffres clés	69
Annexes	72



REGARDS CROISÉS

IPALLE: Elaborer un nouveau plan stratégique triennal en cette période particulièrement difficile... un exercice compliqué ?

Pierre Wacquier, Président du conseil d'administration : Evidemment, les crises se succèdent, l'Europe est confrontée à un conflit majeur, les prix de l'énergie et des matières premières s'envolent et le coût de la vie ne cesse de grimper. La situation est particulièrement difficile pour nos communes, raison pour laquelle j'ai demandé au management d'IPALLE de maintenir les cotisations réellement appelées à l'identique en 2023, en procédant uniquement à une indexation de 2 % de celle des recyparcs et collectes sélectives. Le coût de la collecte en porte-à-porte est quant à lui revu sur base de la formule contractuelle du cahier des charges qui nous lie aux partenaires privés.

Laurent Dupont, Président du comité de direction : Malgré la conjoncture et le contexte budgétaire, les équipes ont construit ce plan ambitieux afin de relever les défis d'aujourd'hui : changement climatique, transition énergétique, économie circulaire, inondations et sécheresse qui ne sont, en fait, que les deux faces de la même pièce.

IPALLE: Les différents niveaux de pouvoir ont pris, lors des conclaves budgétaires, des mesures qui impactent directement les pouvoirs locaux.

Laurent Dupont : Au moment de la rédaction du plan, les détails des différentes mesures ne sont pas encore connus. La région interviendrait en faveur des communes via les intercommunales à concurrence de 8 millions d'euros tandis que le fédéral taxerait la recette électrique, dès le 1er janvier 2022.

Pierre Wacquier : C'est l'incertitude la plus absolue. L'engagement pris par IPALLE de maintenir les cotisations réclamées aux communes est condition-

né à l'absence de transfert de charges venant d'autres niveaux de pouvoir. Le principe de neutralité budgétaire des décisions prises à l'échelon supérieur doit servir de bouclier. Si celui-ci est respecté par le fédéral, l'intervention régionale que je salue sera reversée aux communes, bien évidemment. Il ne faudrait pas que ce que la région nous donne d'une main, le fédéral le reprenne de l'autre...

IPALLE: Cette construction du plan stratégique s'inscrit-elle dans la modification du mode de management entreprise il y a maintenant 3 ans ?

Laurent Dupont : Tout à fait, avec nos collaborateurs directs (ceux qu'on appelle en interne « le groupe des 22 »), nous avons actualisé les valeurs, les comportements induits et la politique de développement durable de l'intercommunale. Ensuite, au sein de chaque pôle, le plan d'action a été coconstruit puis validé par le comité de direction dans le cadre d'un processus participatif réellement passionnant !

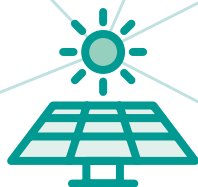
Pierre Wacquier : L'ensemble a, bien entendu, été approuvé par nos instances, ce plan constituant la feuille de route de la seconde moitié de notre mandat.

Chaque pôle d'activité de notre intercommunale, en déclinant ses actions quotidiennes au service de la population, conforte la place d'IPALLE comme acteur majeur du développement durable des deux territoires : Wallonie picarde et Sud-Hainaut.

IPALLE: Quels sont les projets phares de ce plan ?

Laurent Dupont : Nous avons travaillé sur trois axes stratégiques :

- Améliorer la résilience du territoire ;
- Ancrer les territoires dans la transition énergétique ;
- Changer les modes de consommation.



Pierre Wacquier : Premier volet : améliorer la résilience du territoire. Même si les difficultés s'enchaînent, les élus locaux n'oublient pas les tristes événements de juillet 2021. Notre pays, durement touché par les inondations, doit améliorer sa résilience face au risque climatique. En 2021, la conférence des bourgmestres et élus de Wallonie picarde sollicitait IPALLE pour coordonner un diagnostic territorial en matière de lutte contre les inondations.

Laurent Dupont : IPALLE a une nouvelle fois répondu « Présent ! » et propose une approche coordonnée de la gestion des réseaux avec les 23 communes de Wallonie picarde, les communes du Sud-Hainaut n'étant pas affiliées à ce secteur.

Cette offre de services est structurée en modules, ce qui permet à chacun de rentrer progressivement dans la démarche.

Tout cela a un coût. Le mécanisme de droit de tirage a permis depuis 2015 de débloquer plus de 19 millions d'euros au bénéfice des communes mais cela n'est pas suffisant ! En parallèle, IPALLE poursuit ses démarches de financement auprès de ses partenaires (SPGE, SPW,...) pour développer un modèle de gestion des égouts et aqueducs en limitant au maximum l'intervention financière des communes.

IPALLE: Un très beau projet ! Dites-nous en plus sur le deuxième.

Pierre Wacquier : Forte de ses compétences, IPALLE ancre le territoire dans la transition énergétique. En matière de rénovation du bâti, IPALLE entend, d'une part, étendre sa plateforme wap'Isol au bénéfice du citoyen, voire des TPE (Très Petites Entreprises), et, d'autre part, développer ses services énergétiques aux communes que cela soit via les audits ou l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Grâce à ces projets, c'est un véritable écosystème qui se développe via des architectes, bureaux d'études, entrepreneurs,...



Laurent Dupont : Par ailleurs, IPALLE poursuit le développement des énergies renouvelables : parcs éoliens, panneaux photovoltaïques, hydraulique, biomasse,... Nous inscrivons également notre Unité de Valorisation Énergétique de Thumaide dans la mobilité du futur en y accolant une unité de production d'hydrogène durable pour les camions de collectes et les engins du site.

Pierre Wacquier : Deux autres projets sont également prévus au plan : l'utilisation du CO₂ émis par la valorisation énergétique des déchets afin de fabriquer des « éléments sans ciment » et le raccordement de batteries usagées pour stocker temporairement l'électricité qui ne peut être instantanément utilisée.

Laurent Dupont : Tous ces projets ne peuvent être mis en œuvre seuls. IPALLE croit à la force des partenariats. C'est dans notre ADN. Ces rapprochements stratégiques vont bien au-delà du simple partage pour diminuer les coûts. La co-construction des projets permet d'accéder à beaucoup d'autres bénéfices dans une logique « gagnant-gagnant ».

IPALLE : Le troisième projet-phare n'est pas le moins ambitieux : celui du changement des modes de consommation.

Pierre Wacquier : Passer d'une économie linéaire à une voie circulaire n'est pas un défi, c'est une nécessité. Nous devons épouser la théorie du Donut, élaborée par l'économiste Kate Raworth, qui vise à allier les enjeux de justice sociale aux nécessités environnementales pour orienter l'économie en faveur d'un développement durable et soutenable.

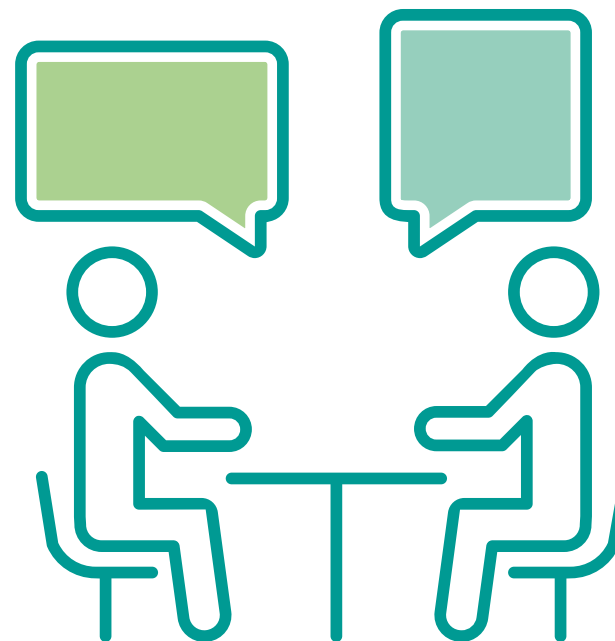
Laurent Dupont : Ce changement de paradigme se matérialisera par la maison « Zéro Déchets », temple de la réutilisation et de la circularité qui verra le jour, nous l'espérons, à Tournai. Outre le centre logistique pour nos partenaires de l'économie sociale, plusieurs activités s'y logeront dont notamment des expériences pilotes en économie de la fonctionnalité.

IPALLE : Le mot de la fin ?

Laurent Dupont : Les 401 collègues d'IPALLE se donnent à fond pour le développement de notre belle région. « Une action quotidienne pour l'environnement » est, plus que jamais, le moteur de chaque Ipallien. Poursuivons cette belle aventure.

Pierre Wacquier : L'ensemble du Conseil d'administration apportera le soutien nécessaire et la sagesse pour concrétiser ce plan stratégique, alliant innovation technologique, partenariat et maîtrise des coûts. Je remercie chaleureusement l'ensemble des administrateurs pour leur implication et tout le personnel d'IPALLE pour son dévouement.

Le travail ne manque pas... bonne lecture !



AXES STRATEGIQUES ET OBJECTIFS PHARES

ANCER LES TERRITOIRES DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Participer à la stratégie wallonne de rénovation du bâti privé et public sur notre territoire
- Poursuivre le développement de parcs éoliens publics
- Mettre en place un système de stockage d'énergie par batteries de récupération
- Développer la production d'hydrogène sur l'UVE afin d'alimenter des camions de nos partenaires ainsi que des véhicules du site

AMÉLIORER LA RÉILIENCE DU TERRITOIRE

- Développer la Gestion Proactive de l'Egouttage Communal en temps sec et en temps de plu
- Mettre en place une cartographie d'aléa d'inondation par débordement des réseaux d'égouttage
- Respecter au mieux les délais de réalisation du programme d'investissement SPGE 2022-2027



CHANGER LES MODES DE CONSOMMATION

- Développer la réutilisation et l'économie de la fonctionnalité – Construire la Maison Zéro Déchet sur le site « Bastions »
- Diminuer la quantité de déchets résiduels en intensifiant la séparation des déchets organiques
- Fabriquer des produits sans béton à partir de mâchefers – Projet REMIND (CARBOC)

CULTURE SÉCURITÉ

GÉRER DE MANIÈRE TOUJOURS PLUS EFFICIENTE ET RESPECTER DES LIMITES BUDGÉTAIRES STRICTES

EN ROUTE VERS DE NOUVELLES AVENTURES

La dégradation de notre écosystème, le gaspillage des ressources naturelles et la diminution de la biodiversité constituent les défis majeurs de notre époque. Face à l'absence de décisions fortes coordonnées à l'échelle mondiale ou européenne, les acteurs locaux doivent proposer des solutions les plus adaptées. L'intercommunalité s'impose comme un échelon moteur, centre de nombreuses prises de décisions stratégiques. Les solutions portées par IPALLE au travers ce plan stratégique se veulent pragmatiques, innovantes et efficaces, dans l'intérêt des citoyens, des communes et de nos partenaires publics et privés. Cette détermination se traduit régulièrement à travers des projets multi-acteurs, qui renforcent les liens existants entre l'intercommunale et les forces vives de Wallonie picarde et du Sud-Hainaut, et valorisent notre expertise dans une approche gagnant-gagnant.

IPALLE doit faire face, aujourd'hui, à des défis de natures multiples : environnementaux, technologiques, humains et économiques. Ceux-ci sont à la mesure de la mutation profonde que traverse notre région. Le rythme de ces changements, sans cesse plus élevé, nécessite ouverture, flexibilité et agilité. En 2020, IPALLE a ainsi choisi de faire évoluer ses principes de management vers un modèle basé sur la confiance, l'autonomie et la responsabilité. A travers cette mutation progressive, l'ambition est de développer un cadre propice à plus de créativité et de transversalité sans pour autant compromettre le professionnalisme et l'expertise qui ont, de tous temps, fait la réputation de notre intercommunale au niveau régional. Le travail n'est pas simple et le chemin est long. Toutes les actions prévues en 2020 n'ont pas abouti mais la volonté ne faiblit pas.

La force d'IPALLE réside en son réservoir de talents. Pour assurer l'épanouissement de chacun, le comité de direction poursuit son projet collaboratif et participatif qui constitue un véritable levier d'amélioration continue du fonctionnement d'IPALLE. L'objectif est de donner la possibilité à chaque collaborateur d'apporter, à son niveau de compétences et de responsabilités, des solutions innovantes

assurant le développement durable de l'intercommunale. Que ce soit pour proposer et/ou améliorer un service, réduire la pénibilité du travail, éliminer les tâches inutiles ou dégager une plus-value dans un processus technique, ce système doit contribuer à la performance collective et à la création de valeur en répondant également à l'objectif d'excellence d'IPALLE. En pratique, il se concrétisera à travers différents outils tels qu'une boîte à idées virtuelle, des focus groups, des groupes de travail, des éco-teams.

Participer au développement d'IPALLE, créer, innover, c'est, avant tout, chercher à devenir acteur de son travail. C'est la raison pour laquelle mettre en place ce mode de management nécessite de privilégier l'écoute, le dialogue, l'initiative, mais aussi de reconnaître le droit à l'erreur. Chacun de nous est donc encouragé à renforcer ainsi le sens de l'engagement d'IPALLE à mener « Ensemble, une action quotidienne pour l'environnement ».

La construction de ce plan stratégique s'est déroulée suivant ce processus collaboratif. Après avoir été formé aux outils du management participatif, le comité de direction accompagné des adjoints directs, constituant « le groupe des 22 », a actualisé les valeurs, les comportements associés ainsi que la politique d'IPALLE.

En parallèle, l'ensemble des parties prenantes qui entourent l'intercommunale a été consulté sur les enjeux stratégiques sur lesquels IPALLE doit porter ses actions. 80 réponses ont été reçues et analysées par 11 collègues de différents services. En a découlé une feuille de route reprenant des objectifs opérationnels.

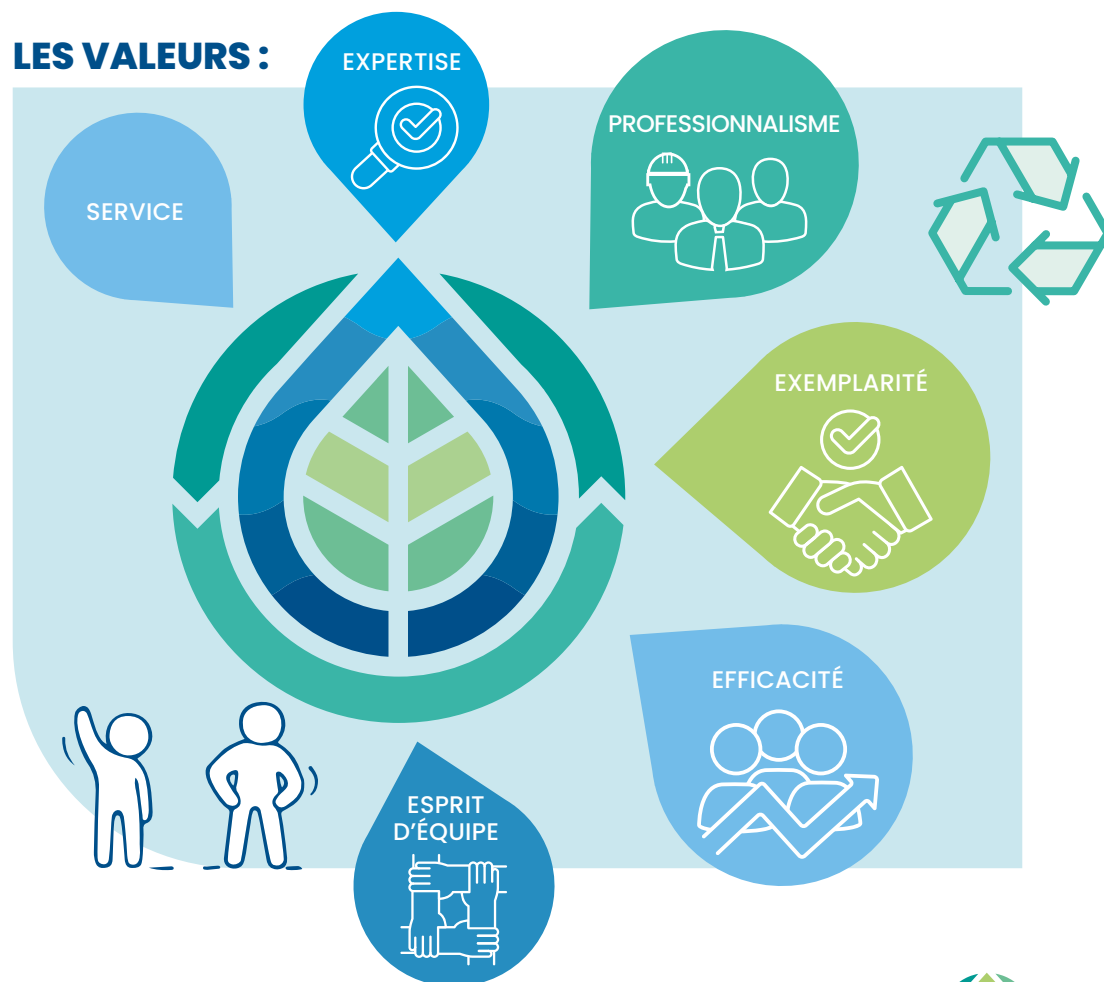
Ces derniers ont été analysés au sein de chaque pôle selon une démarche participative propre à chacun, et compilés pour constituer 449 actions dont les plus stratégiques sont détaillées dans le présent document.

Afin d'en faciliter la lecture, le plan stratégique que vous tenez entre les mains a été structuré selon l'organisation d'IPALLE :

NOTRE MISSION :

*CONTRIBUER À UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
EN PROPOSANT DES SERVICES INTÉGRÉS, EFFICACES ET EFFICIENTS.*

LES VALEURS :



LES COMPORTEMENTS :

- Ecoute
- Disponibilité
- Prenons du recul
- Réactivité sans précipitation
- Bienveillance
- Empathie
- Communiquons, informons, expliquons
- Travaillons ensemble
- Ouverture d'esprit
- Autonomie
- Soignons notre image
- Cohérence
- Créativité
- Faisons ce que l'on dit, disons ce que l'on fait



LES **OBJECTIFS** 2023-2025

LA GESTION DU CHANGEMENT



20**23**

**Poursuivre le management
en mode participatif**
**Evaluation des plans d'actions
et intervision des « N-1 »**



20**23**-20**24**-20**25**

**Gérer les projets en mode
participatif :**
Mise en place de groupes de travail
par projet (#projets)



20**23**-20**24**

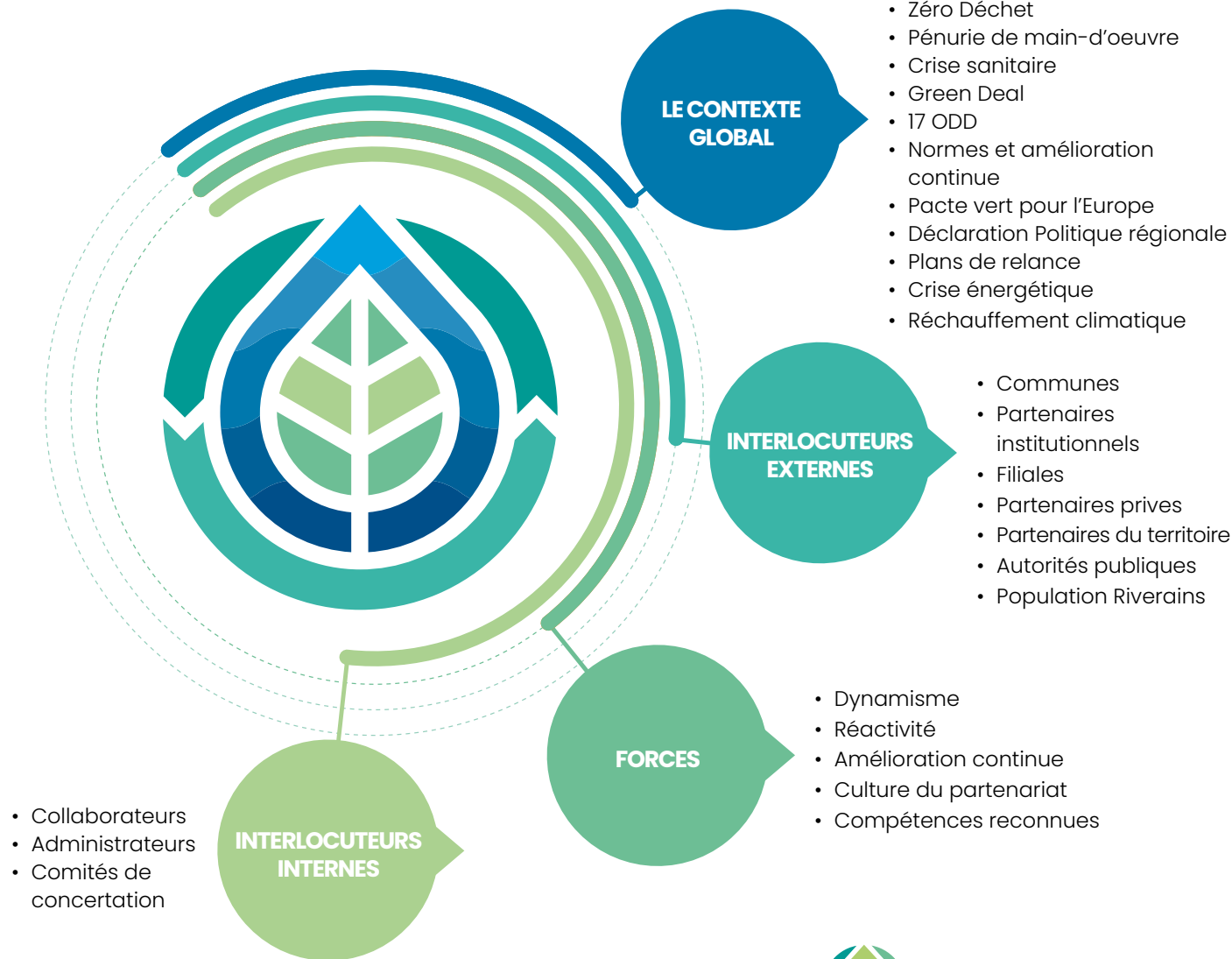
**Formation des « N-2 »
au management participatif
et intervision**
Intervision par la suite



20**24**

**Mettre en place un réseau
d'ambassadeurs du changement**

LE CONTEXTE GLOBAL ET NOS PARTIES PRENANTES



L'analyse du contexte global, des attentes des parties prenantes, des forces/faiblesses et opportunités/menaces ont permis d'établir la politique et les engagements principaux selon 3 axes stratégiques et 1 axe support



Ancrer les territoires dans la transition énergétique



Améliorer la résilience du territoire



Changer les modes de consommation

Gérer les sites et les activités de manière toujours plus efficace et en toute sécurité



L'ORGANISATION D'IPALLE

BET : Bureau d'Etudes (conception et réalisation)

BTS : Bâtiments et Techniques Spéciales

C&T : Collecte & Tri des déchets

CAR : Cartographie

COD : Comité de Direction

COM : Communication

CPT : Exploitation des dalles de compostage

DVD : Développement Durable

ECI : Economie Circulaire

EPU : Exploitation des ouvrages de collecte et traitement des eaux usées

FIN : Finances et comptabilité

GIR : Gestion Intégrée des Réseaux

INF : Informatique

JUR : Juridique

OUT : Outils Techniques

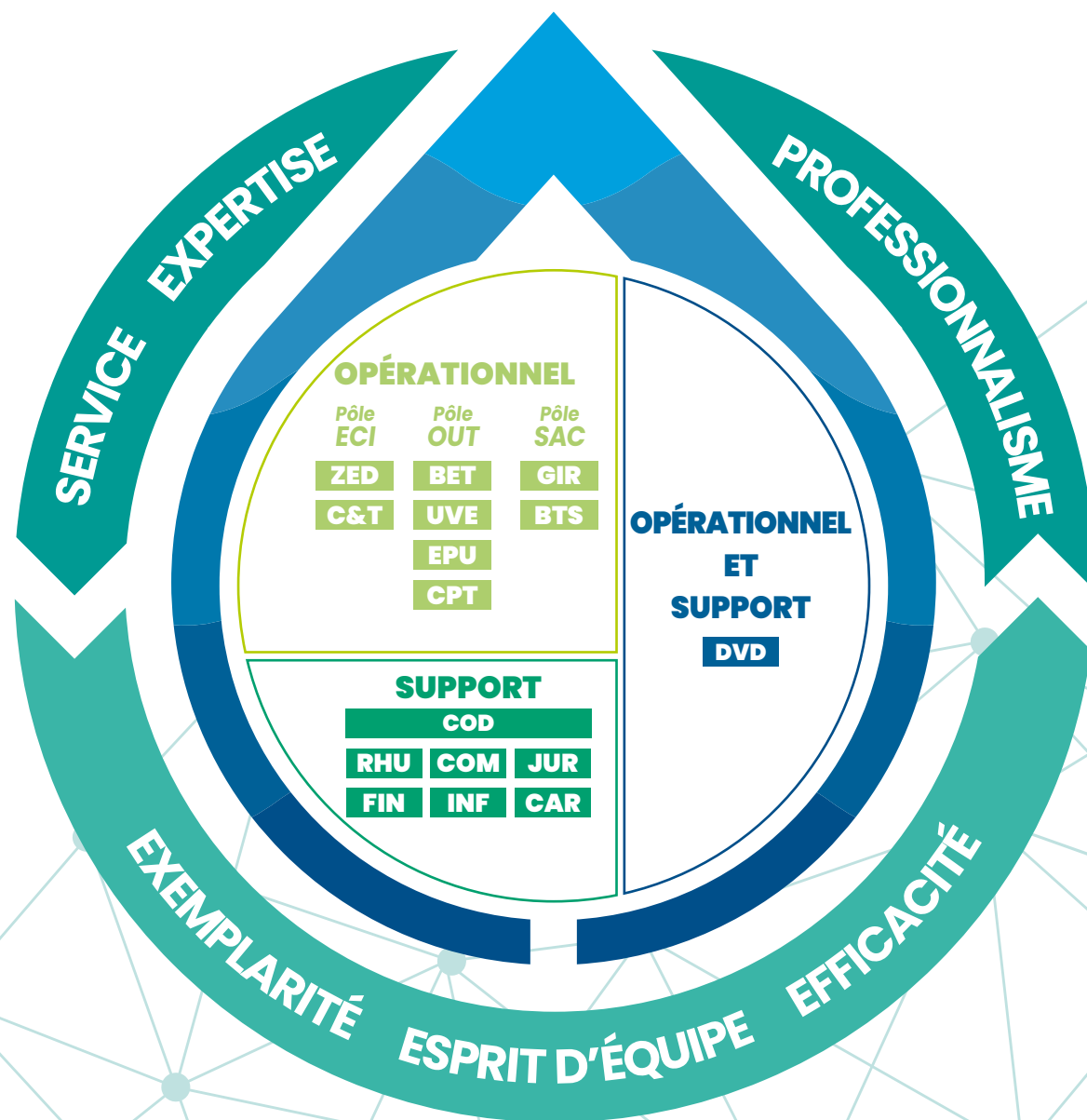
RHU : Ressources Humaines

SAC : Services aux Collectivités

UVE : Exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique Thumaide

ZED : Zéro Déchet

La cartographie des processus et des liens entre chacun permet de renforcer le fonctionnement transversal.





NOTRE POLITIQUE NOS ENGAGEMENTS

NOTRE ORGANISATION ET NOS RESSOURCES

Les attentes de nos interlocuteurs

401 **collaborateurs** &
20 **administrateurs**

30 **communes**

Plus de 400.000 **habitants**

6 **filiales** (CITV, EOL'WAPI, RECYHOC, REPLIC, VAL'UP, VELORIE)

Partenaires institutionnels (SPGE, Aquawal, Copidec, BW2E)

Partenaires dans la gestion des déchets (IDEA, IDELUX, DUFOUR, RENEWI, VEOLIA, VANHEEDE)

Partenaires incontournables du territoire (IDETA, IEG, Conseil de Développement, ASBL WAPI Conférence des bourgmestres)

Partenaires de l'économie sociale

Autorités Publiques

- 1 unité de valorisation énergétique
- 26 recyparcs
- plus de 1.000 points d'apport volontaire
- 3 dalles de compostage
- 50 stations d'épurations en activité
- 173 stations de pompage*
- 331 km de collecteurs*
- 1.447 déversoirs d'orage*

- 122.646 tonnes de déchets recyclés*
- 137.414 MWh renouvelables produits*
- 38 millions m³ d'eau épurés*
- 71 km de canalisations posées*
- 337 km de canalisations inspectées*
- 1.824 avis d'urbanisme traités*
- Plus de 100 certificats et audits énergétiques réalisés*

COLLABORATEURS SAVOIR-FAIRE



- 354 hommes
- 47 femmes
- 23 personnes engagées
- 229 jobistes*
- 45 secouristes*
- 5.182 heures de formation*

MOYENS FINANCIERS

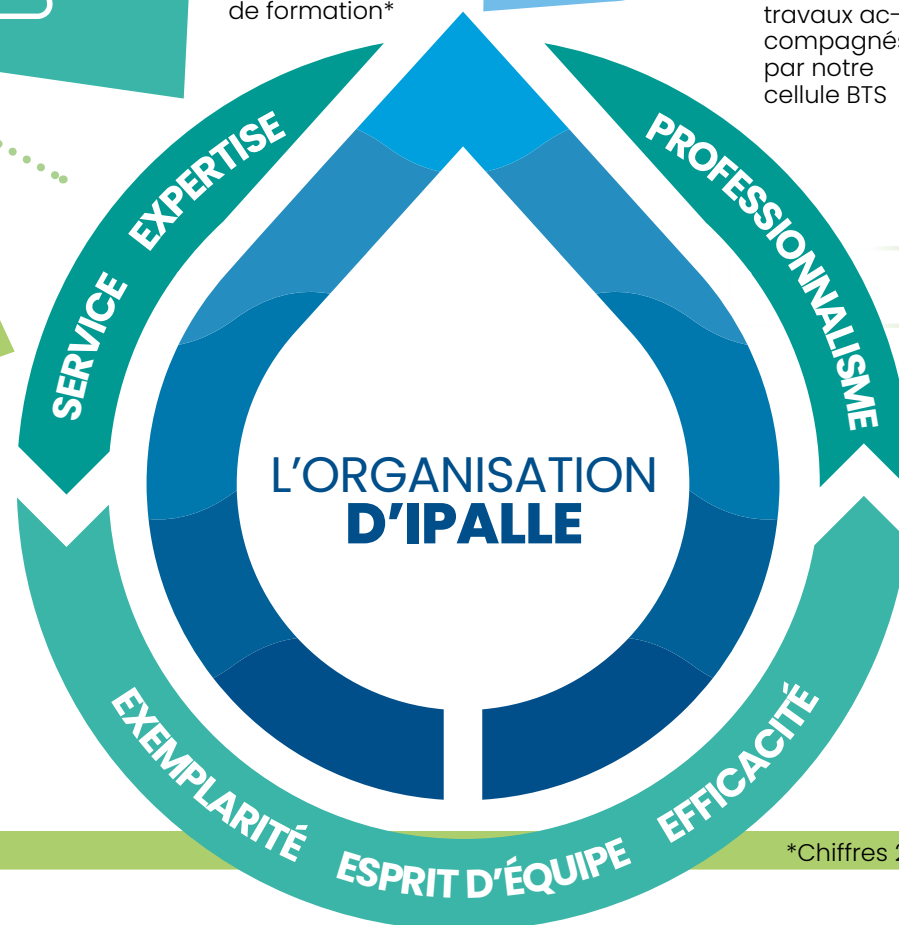


- 8.347.310 € de subsides*
- 59.486.087 € de chantiers liés à l'épuration*
- 20 millions d'euros de travaux accompagnés par notre cellule BTS

IMPLANTATIONS & INFRASTRUCTURES



RÉALISATIONS



*Chiffres 2021

AXES STRATÉGIQUES ET AXE SUPPORT

NOS ENGAGEMENTS PRINCIPAUX POUR 2023-2025

NOTRE CONTRIBUTION AUX 17 ODD

Ipalle s'engage à :

Ancrer les territoires dans la transition énergétique



- Réduire les consommations énergétiques de ses sites
- Favoriser le développement des énergies renouvelables
- Promouvoir la rénovation énergétique du bâti privé et public



Améliorer la résilience du territoire



- Accompagner les communes à atteindre leurs objectifs des PAEDC (Plan d'Actions Energie Durable et Climat)
- Accompagner les communes dans la lutte contre les inondations



Changer les modes de consommation



- Diminuer les consommations de réactifs de ses sites et épargner les ressources naturelles
- Promouvoir l'économie circulaire et le développement durable



Gérer les sites et les activités de manière toujours plus efficiente et en toute sécurité



- Être une société attractive et valorisante
- Offrir un conseil et un service de qualité
- Améliorer le système de management intégré
- Se conformer à la réglementation applicable et s'adapter au contexte à venir



- Procurer des conditions de travail sûres et saines pour la prévention des traumatismes et pathologies liés au travail
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les accidents, éliminer les dangers et réduire les risques
- Travailler sur la culture sécurité, la consultation et l'implication de tous les collaborateurs dans la démarche de prévention



- Être performante, éco-exemplaire et réduire les impacts sur l'environnement



SATISFACTION DES INTERLOCUTEURS

LES PÔLES TRANSVERSAUX

RESSOURCES HUMAINES

La notoriété d'IPALLE tient essentiellement à la valeur de son personnel, reconnu pour son efficacité et son professionnalisme. Il est donc essentiel de pouvoir maintenir ce niveau qualitatif obtenu à ce jour, notamment par un recrutement basé exclusivement sur les compétences des candidats depuis une trentaine d'années.

La fonction RH en termes d'activités, de rôles et de compétences nécessaires, évolue sans cesse dans un contexte de plus en plus complexe et interconnecté où les défis se multiplient.



Parmi ces défis, la gestion des nouvelles technologies, la coexistence dans l'entreprise du fait de l'allongement de la vie active de 3 voire 4 générations au travail, les aspirations des nouvelles générations et l'interconnexion dans les entreprises et à l'extérieur nous obligent à repenser la façon d'attirer les collaborateurs, donc les talents, de les former, de les fidéliser et de créer de la valeur.

Afin de permettre à IPALLE de maintenir son image de marque d'employeur de choix/qualité, nous poursuivons notre travail sur les axes suivants :

CHARLOTTE EMAER, gestionnaire payroll

« Travailler au sein du département « RH », c'est apprendre chaque jour. Les changements au niveau de la législation sociale sont nombreux et réguliers. Il faut donc toujours être à la page ! La gestion de la paie requiert quant à elle de la rigueur, de l'organisation et de la précision. Il faut pouvoir aussi être à l'écoute, informer et renseigner au mieux les membres du personnel. Un service qui a toute son importance dans le quotidien professionnel. Chez nous, les jours se suivent et ne se ressemblent pas ! »

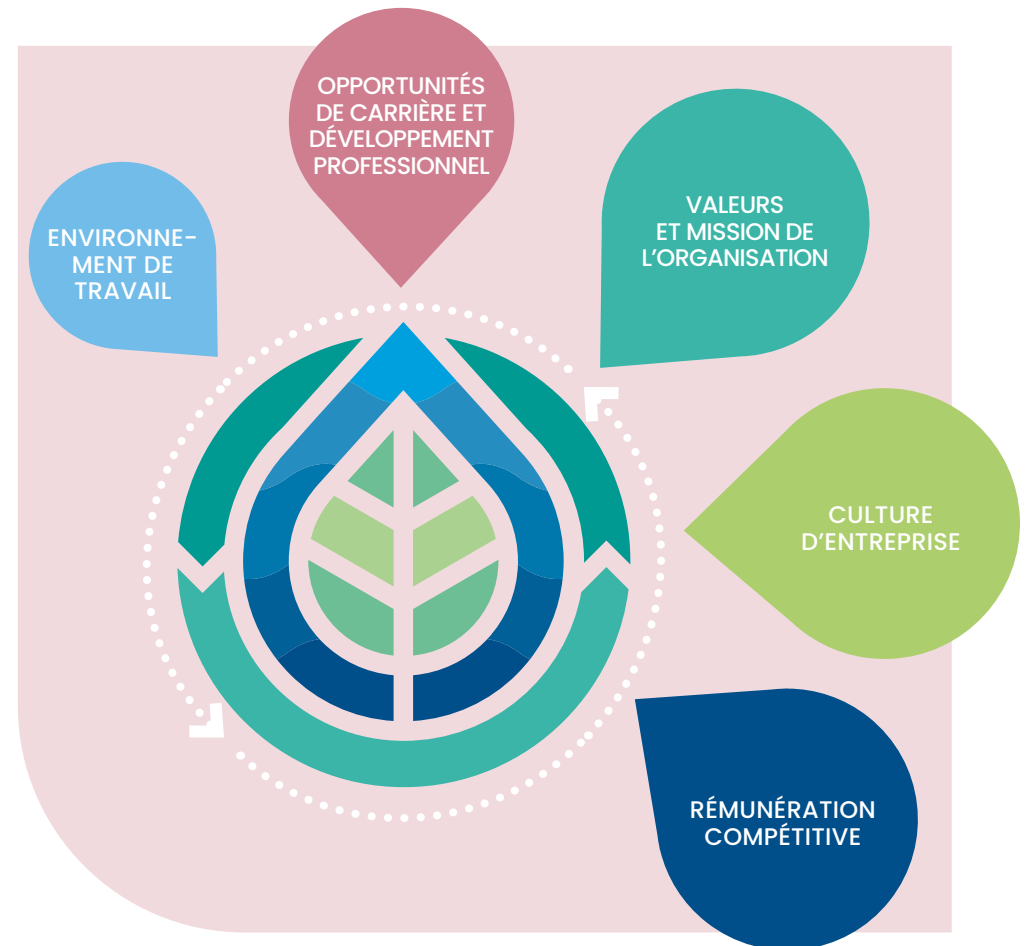


L'équipe RH pilote très largement les activités traditionnelles de la GRH que sont le droit social et les relations sociales, et reste dès lors leader sur les questions de recrutement, formation, rémunérations. Ces axes traditionnels de la gestion des RH sont également marqués par l'accélération du rythme réglementaire et de l'importance accrue du bien-être au travail. Ceci oblige l'équipe à consacrer une partie non négligeable de son temps au dialogue social et à la mise en œuvre de l'arsenal législatif « qualité de vie au travail ».

De plus, IPALLE ayant choisi, il y a 3 ans, de faire évoluer ses principes de management vers un nouveau modèle de management plus participatif, la fonction RH actuelle doit s'imposer à la fois comme :

- un régulateur social (relations sociales),
- un expert administratif (droit social),
- une fonction support au service des managers,
- une fonction stratégique, notamment pour le pilotage du changement et des outils collaboratifs.

Le pilotage des missions stratégiques, quant à lui, sera partagé / co-construit entre le département RH et le comité de direction pour les questions de gestion des talents, de communication RH, de qualité de vie au travail, de pilotage du changement et des outils collaboratifs.



LES OBJECTIFS 2023-2025

Société attractive, valorisante, prospère, collaborative

- Réaffirmer la procédure d'accueil et d'accompagnement des travailleurs et des intérimaires (formation dans le cadre de l'exploitation, de la sécurité, de l'EMAS et information sur le bien-être au travail)



2023

- Réaffirmer notre stratégie de recrutement (job days, participation à des jurys d'examens, mise en place d'indicateurs de recrutement,...)
- Développer la culture du feed-back et mettre en place des entretiens d'évolution



EN CONTINU

- Développer et suivre le programme de formation
- Partage systématique obligatoire de l'acquis



2023

IPALLE s'engage à préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs

- Développer une politique de gestion de l'absentéisme (lutter contre l'absentéisme, réintégration des malades de longue durée, analyse des causes,...) et mettre des actions en faveur du bien-être au travail



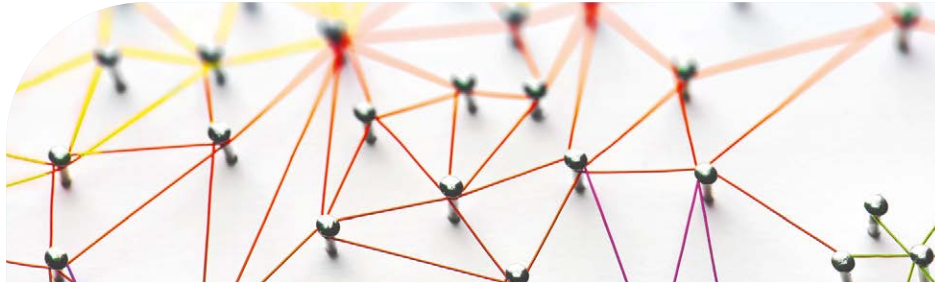
EN CONTINU

IPALLE s'engage à être à l'écoute, à conseiller et à offrir un service de qualité à ses parties prenantes internes et externes

- Gestion prévisionnelle du personnel (prévoir les besoins en ressources humaines, anticiper les départs en retraite, etc.)



2023



LA COMMUNICATION

Le service communication organise ses missions sur trois volets, tant en Wallonie picarde qu'en Sud-Hainaut : en externe, en interne, au niveau institutionnel.

Communication externe

Le service communication s'attache à sensibiliser les citoyens à une **gestion responsable de l'environnement**. Dans cette optique, la concrétisation d'actions sur le terrain s'accompagne d'une pédagogie claire, efficace et susceptible de toucher le plus grand nombre. Il s'avère nécessaire d'élargir la cible afin de toucher des catégories de publics actuellement moins sensibilisés.

Transversale par nature, la communication œuvre en appui de chaque secteur d'activités de l'intercommunale : la collecte et l'assainissement des eaux usées, la gestion de l'énergie et la promotion de l'utilisation des sources renouvelables, la gestion des déchets intégrée au sein d'une économie circulaire, et en particulier la prévention des déchets qui nécessite une sensibilisation constante du public.

S'appuyant sur une grande diversité de supports médiatiques, le service communication cultive **l'image** positive de l'intercommunale en mettant en exergue ses réalisations, ses innovations et le dynamisme de ses différents services.

Des changements interviennent dans les habitudes des citoyens (tri de nouveaux déchets, développement de points d'apport volontaire, isolation des bâtiments, etc.), ce qui nécessite la mise en œuvre d'autant de **campagnes de communication**.

IPALLE doit renforcer sa présence **numérique** avec, outre la diffusion des newsletters en interne et en externe, la refonte du site internet et la présence sur les réseaux sociaux. Ces derniers constituent des vecteurs de communication

essentiels qui permettent d'atteindre une cible élargie ainsi que la publication rapide d'informations.

Communication interne

L'intercommunale emploie plus de 400 collaborateurs aux profils diversifiés. Il est fondamental de les **fédérer** dans une arborescence de valeurs communes ayant pour tronc commun le projet de l'entreprise. Le service communication vise à informer l'ensemble du personnel sur les activités en constante évolution dans chaque secteur.

En collaboration avec le service des Ressources Humaines, la communication interne sera redynamisée, non seulement par la poursuite d'actions déjà mises en œuvre mais aussi par le biais de nouvelles initiatives. L'information directe vers le personnel sera privilégiée, afin de favoriser son implication et de favoriser la cohésion.

Communication institutionnelle

La communication institutionnelle participe à la promotion de **l'image** de marque de l'intercommunale et à la connaissance de l'ensemble de ses activités par les citoyens. Elle vise aussi à informer un **public spécialisé** des activités et objectifs de l'entreprise.

NATHALIE REMY, chargée de communication

« Vulgariser les projets, parfois très techniques, mis en œuvre par mes collègues pour en informer le plus grand monde, expliquer notre stratégie... permet une meilleure connaissance qui favorise l'adhésion à la cause environnementale. C'est ce qui me plaît le plus dans ce travail, tout comme l'entretien de contacts avec un réseau polyvalent : citoyens, presse, institutions, élus, partenaires... et la part importante laissée à la créativité. What else ? »



LES OBJECTIFS 2023-2025

Communication interne

Améliorer la connaissance des services d'IPALLE au sein du personnel

- Présentations des différents services de l'intercommunale aux membres du personnel



EN CONTINU



Communication externe

Toucher des publics non sensibilisés actuellement

- Organisation de séances d'information (présentation d'IPALLE et sensibilisation à l'environnement) à l'attention de fédérations professionnelles, offices de tourisme, enseignants, syndicats d'immeubles, sociétés de logement, responsables de CPAS...



EN CONTINU

Favoriser les comportements respectueux de l'environnement

- Lancement d'une campagne d'évaluation des points d'apport volontaire et mise en place d'actions découlant de ses conclusions



2023

- Réalisation d'une campagne d'information sur le tri des déchets organiques



2024-2025

Sensibiliser aux risques liés à la collecte des déchets.

- Action de sensibilisation à la sécurité du personnel de collecte
- Action de sensibilisation à la sécurité du personnel des recyparcs



Informier et sensibiliser le public scolaire.

- Publication d'une cinquième bande dessinée, consacrée à l'énergie



- Production d'un clip pédagogique expliquant le fonctionnement d'une station d'épuration



Développer la communication numérique

- Refonte du site internet www.ipalle.be



Développer l'image d'IPALLE, informer le public sur ses réalisations, accroître la transparence et la compréhension de nos actions

- Diffusion d'informations via la presse, les bulletins communaux, les newsletters, le web



Communication institutionnelle

Faciliter les développements de liens transversaux entre IPALLE et ses différents partenaires

- Consulter les communes sur leurs attentes et renforcer la collaboration avec les personnes ressources





FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION

La qualité de l'information financière est indispensable afin de permettre aux instances de l'intercommunale les prises de décision adéquates en termes d'investissements productifs générateurs de croissance. C'est pourquoi les équipes du département Finances et Contrôle de gestion travaillent à l'amélioration continue des process afin d'absorber le développement de l'Intercommunale et permettre le suivi des indicateurs de performance (KPI's) de chacun de nos secteurs d'activités et de nos filiales.

Pour rappel, IPALLE est comptablement organisée au travers de 10 secteurs d'activité ayant chacun leurs comptes propres. De même, IPALLE est administrateur-délégué, en charge du suivi financier, de 4 de ses 6 filiales actives actuelles. C'est donc non moins de 14 clôtures de compte qui sont trimestriellement établies, analysées et commentées. Il est dès lors proposé de revoir l'organisation de l'équipe, en termes de compétences afin de nous permettre de maintenir le niveau de qualité et de régularité de l'information financière émise.

Outre les moyens humains, les moyens IT sont une deuxième piste d'amélioration indispensable au maintien de la qualité de l'information financière. Certains axes de développement majeurs sont cités ci-après.

LES OBJECTIFS 2023-2025

IPALLE s'engage à être à l'écoute, à conseiller et à offrir un service de qualité à ses parties prenantes internes et externes

- Gestion intégrée et digitalisation des factures



2023-2024

- Workflow électronique de la gestion de la commande à l'encodage des factures. Développement des KPI's et de reportings intégrés par secteur d'activités



2023-2024

- Maintenance et développements Informatiques



2023

PÔLE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le pôle développement durable s'assure que les activités d'IPALLE sont en adéquation avec les principes du développement durable.

Dans ce cadre il intervient transversalement sur l'ensemble des pôles sur les thématiques suivantes :

- Système de management & Amélioration continue
- Performances environnementales et énergétiques
- Bien-être au travail
- Développement durable et éco-exemplarité

Le pôle travaille également en assistance auprès des communes sur la thématique de la transition climatique, notamment en les aidant à mettre en œuvre leurs objectifs des PAEDC (Plan d'Action pour l'Energie Durable et le Climat).

Le pôle développement durable participe aux 2 objectifs phares suivants :

Améliorer la culture sécurité

IPALLE accorde une importance primordiale à la sécurité et au bien-être de ses collaborateurs et fournit, à cet effet, les moyens techniques et matériels requis. Néanmoins, force est de constater que les accidents de travail surviennent encore et sont généralement liés aux comportements. Dans ce cadre, IPALLE a décidé de se faire accompagner pour la mise en place d'une nouvelle culture sécurité en modifiant les comportements. La démarche s'appuie sur un groupe de 65 ambassadeurs internes formés « VCA » ou conseiller en prévention de niveau 3.

Ceux-ci seront impliqués dans la définition des risques critiques, dans la réalisation de toolbox meeting, dans la sensibilisation à la remontée d'informations sur les situations dangereuses,...

ANNE-LISE VANDAMME, conseiller en prévention

« Le conseiller en prévention est un peu partout dans l'intercommunale. Il ne fait pas partie intégrante de l'exploitation, mais peut être consulté par tous, travailleur et ligne hiérarchique, et cela pour des sujets très variés allant de la technique au psychosocial. Cette fonction est très motivante si on évolue sur un lieu de travail où l'employeur considère la sécurité comme une priorité, comme c'est le cas pour IPALLE. »



Participer à la stratégie wallonne de rénovation du bâti privé sur notre territoire grâce à Wap'isol

Wap'isol est une plateforme créée par IPALLE qui vise à promouvoir la rénovation énergétique des logements et l'emploi local.

Une Plateforme Locale de Rénovation Énergétique (PLRE) agit dans le cadre des objectifs wallons en termes de rénovation des logements, d'énergie, et de performance environnementale, et propose des missions intégrées d'accompagnement des citoyens dans leurs démarches et leurs projets de rénovation. Les buts découlent des objectifs wallons, qui visent entre autres à ce que les logements atteignent le label A d'ici 2050. L'audit logement et l'entrepreneur sont évidemment les éléments centraux dans ce processus de rénovation global des logements.

Les objectifs des PLRE sont multiples et notamment :

- Sensibilisation du grand public aux questions énergétiques et environnementales liées aux logements ;
- Sensibilisation des ménages sur les aides, les comportements et les investissements économiseurs d'énergie ;
- Sensibilisation des ménages aux questions des choix des produits, de techniques et de systèmes les plus respectueux de l'environnement ;
- Mise en place d'une base de données de professionnels de qualité qui adhèrent aux valeurs de la PLRE ;
- Accompagnement des candidats rénovateurs tout au long du processus de rénovation y compris pour l'analyse des devis et l'obtention des primes.

Grâce aux subsides obtenus via deux appels à projets lancés par la Wallonie, Wap'isol se fixe l'objectif d'accompagner au minimum 400 candidats vers le label A de 2022 à 2024.



LES OBJECTIFS 2023-2025

Systeme de management et amelioration continue

- Developper la gestion par processus à l'ensemble d'IPALLE



EN CONTINU

- Revoir la gestion informatisee du systeme de management



2024

- Renforcer la remontee des dysfonctionnements, incidents, accidents et l'analyse des causes
- Intégrer la norme ISO 45001 au systeme de management existant



EN CONTINU

Bien-être

- **Améliorer la culture sécurité** **Objectif phare**
- Systematiser le passage de passeports sécurité



2023

- Renforcer la prise en compte du bien-être psychosocial



EN CONTINU

- Améliorer la gestion des situations d'urgence



2024

Performances environnementales et énergétiques

- Augmenter la part d'énergie renouvelable sur nos sites



2023-2024

- Diminuer les quantités de réactifs consommés

- Thumaide : optimiser les quantités de charbon actif et ammoniac sur base des résultats de mesure Hg gazeux sur les fumées (- 5 % / an)



2024

- Optimiser l'efficacité énergétique des stations d'épuration

- Développer la comptabilité énergétique sur les stations d'épuration (12 stations d'épuration)



2023

- Réaliser les audits AMURE et mettre en place les actions proposées (5 par an)



EN CONTINU

- Optimiser le fonctionnement de la biométhanisation à Mouscron



2023



Développement durable et éco-exemplarité

- Sensibiliser et mobiliser le personnel d'IPALLE sur des démarches éco-exemplaires



EN CONTINU

- Développer les actions en faveur de la biodiversité



2024

- Développer une stratégie d'achats et de marchés publics responsables et durables



2024

Transition climatique

- **Contribuer à la transition énergétique du territoire** **Objectif phare**
 - Accompagner les communes dans l'atteinte de leurs objectifs de transition climatique (audits UREBA, PEB,...)
 - Participer à la stratégie wallonne de rénovation du bâti privé sur notre territoire grâce à Wap'isol



EN CONTINU



PÔLE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

1. CONTEXTE

1.1. Evolution du contexte normatif et réglementaire

Les principes d'économie circulaire sont, au cours des dernières années, devenus le fondement même de la gestion des déchets ; ce qui traduit pour nos sociétés une conception plus vertueuse de la récupération et du recyclage. Le concept d'économie circulaire nous permet ainsi de reconsidérer nos objets en fin de vie non plus comme de simples déchets mais comme de réelles ressources.

L'Europe et la Wallonie ont, ces dernières années, adopté différents trains de mesures sur l'économie circulaire, afin d'inciter les entreprises et les consommateurs à accélérer la transition vers une économie plus durable.

Les actions clés qu'entend développer la Commission européenne sont notamment les suivantes :

- Des mesures pour réduire le gaspillage alimentaire, notamment une méthode commune de mesure, une amélioration des pratiques en matière d'indication de la date de consommation et des instruments pour atteindre l'objectif mondial visant à diminuer de moitié les déchets alimentaires d'ici 2030.
- Une stratégie sur les matières plastiques dans l'économie circulaire, abordant des questions telles que la recyclabilité, la biodégradabilité, la présence de substances dangereuses et la réduction.

D'autre part, une proposition de révision de la législation fixe des objectifs clairs de réduction des déchets et trace une voie ambitieuse, crédible et à long terme. Afin de garantir une mise en œuvre efficace, les objectifs de réduction des déchets sont assortis de mesures concrètes pour éliminer les obstacles sur

le terrain et faire face aux différentes situations dans les États membres. Les principaux éléments sont les suivants : un objectif de recyclage de 65 % des déchets municipaux d'ici à 2030 ainsi qu'un objectif de recyclage de 75 % des déchets d'emballages d'ici à 2030.

Il convient également d'encore rappeler l'obligation de proposer aux citoyens, à partir du 1^{er} janvier 2024, la séparation des matières organiques (FFOM) des déchets ménagers résiduels (DMR) en vue de leur biométhanisation ou de leur compostage, y compris à domicile.

Enfin, il conviendra d'être attentif aux impacts de la transposition en droit wallon des dispositions de la directive sur les plastiques à usage unique (directive SUP), y compris en ce qui concerne la gestion des déchets sauvages et la propreté publique.

CARL DROPSY,
coordinateur technique des collectes
sélectives et des recyparcs

« Le relationnel est une partie importante de mon travail de terrain : il faut pouvoir informer, écouter, échanger avec des publics très variés, que ce soit avec les collègues des recyparcs, des collectes, des bureaux... ou bien avec les citoyens, les communes, les écoles... C'est cela qui est enrichissant au quotidien. »



1.2. Evolution du contexte financier

L'augmentation des objectifs de recyclage et l'élargissement des flux destinés à être recyclés s'insèrent dans un contexte économique et financier demeurant complexe.

Les coûts de collecte, de transport et de recyclage des déchets demeurent en effet croissants et dépendent, pour nombre d'entre-eux, d'éléments externes notamment liés au contexte socio-économique mondial. La crise mondiale que nous rencontrons accentue encore ces impacts sur les coûts de gestion des déchets ménagers.

IPALLE entend limiter autant que possible la répercussion des fluctuations de coût de marché sur les citoyens pour les années 2023 à 2025.

2. AXES STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT

2.1. Présentation

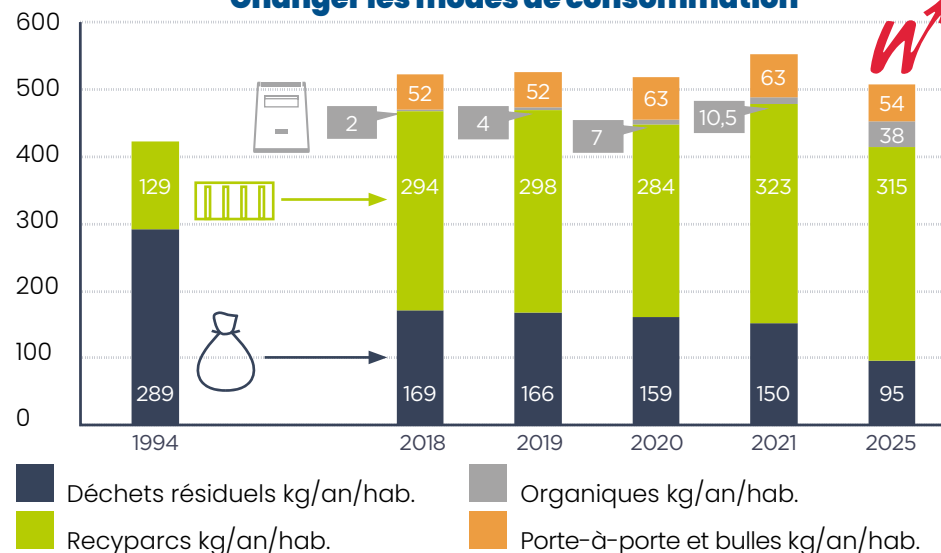


IPALLE a, depuis sa création, toujours veillé à demeurer à la pointe des méthodes de gestion de déchets tout en veillant à maîtriser l'évolution des coûts de gestion. Différentes filières de valorisation ont ainsi été développées par l'intercommunale, que ce soit dans la gestion des matériaux inertes (Recyhoc), des terres (Vélorie) ou des plastiques rigides et, plus récemment encore, du plâtre (Replic).

Les axes stratégiques que l'intercommunale souhaite développer au cours des prochaines années entendent poursuivre cette politique tout en analysant, pour chaque flux, les différentes possibilités de valorisation sur base d'une évaluation technico-économique et d'une analyse du cycle de vie.

Tout en mettant en œuvre les objectifs fixés par les réglementations wallonne et européenne, il s'agira d'accentuer l'adhésion de la population aux moyens de séparation des déchets organiques des déchets ménagers résiduels, que ce soit, prioritairement, par les moyens de

Changer les modes de consommation



compostage à domicile ou collectifs (de quartier, en entreprise, etc.), par les moyens de collecte en points d'apport volontaire (PAV) là où le compostage est plus difficile voire impossible. Il sera, dans ce contexte, procédé à des analyses de composition des sacs de déchets résiduels afin de disposer de données actualisées devant notamment permettre de mieux cibler les actions de sensibilisation en vue d'un meilleur tri des déchets.

D'autre part, le plan stratégique entend répondre aux nombreuses évolutions et contraintes financières évoquées ci-avant en vue de s'adapter et, lorsque cela est encore possible, optimiser les modes de fonctionnement, afin de maîtriser, autant que faire se peut, les impacts financiers pour les communes associées et, in fine, les ménages.

La construction d'une dalle de regroupement et de pré-traitement du bois B collecté sur les recyparcs s'inscrit dans cet objectif de meilleure maîtrise des coûts et contribuera au développement de l'économie circulaire sur notre territoire par une valorisation locale de cette biomasse.

De même, le lancement d'un partenariat public-privé pour la gestion des déchets organiques doit permettre une maîtrise de l'évolution des coûts de cette filière sur le long terme.

2.2. Vers un territoire Zéro Déchet

IPALLE entend demeurer le partenaire de référence des autorités publiques et des associations pour le déploiement des différentes actions de prévention. Elle souhaite encore renforcer ce positionnement par, notamment, un appui important apporté au développement de la ressourcerie sur le territoire du Sud-Hainaut par l'aménagement d'un nouveau bâtiment et, en Wallonie picarde, par le réaménagement du site du recyparc de Tournai II en une Maison du « Zéro Déchet ».

Ce projet, présenté dans le cadre de la programmation FEDER 2021-2027, a pour objectif de mettre en exergue, sur un seul et même site, la chaîne de valeur de la prévention des déchets en vue du développement d'une économie régénérative. Il inclut trois axes menés en partenariat avec l'économie sociale :

- Le Préau'vention, recyparc 2.0 où les citoyens seront, avant de poser le geste de jeter, amenés à déposer leurs objets en vue d'une réutilisation ;
- L'espace « Seconde Chance & Bricoleur actif » qui offrira à la ressourcerie Le Carré, partenaire du projet, un espace de regroupement, de tri, d'upcycling des biens et matériaux ;
- L'espace « Le Partage » offrant, outre un espace de restauration local et solidaire, un lieu de formation et d'éducation au zéro déchet.



ROMUALD VERSAEVEL,
gestionnaire du centre
de transfert des déchets

« En me levant le matin, je sais que j'apporte ma pierre à l'édifice pour la protection de l'environnement. Gérer les déchets des citoyens est un travail nécessaire et important. »



2.3. Une gestion toujours plus efficiente

IPALLE dispose aujourd'hui d'infrastructures performantes et offre aux citoyens des services parmi les plus larges proposés en Région wallonne et en Belgique. Avec des recyparcs ouverts 60 heures par semaine en été et plus de 50 heures en hiver, dont le dimanche matin, IPALLE est l'intercommunale wallonne la plus accessible.

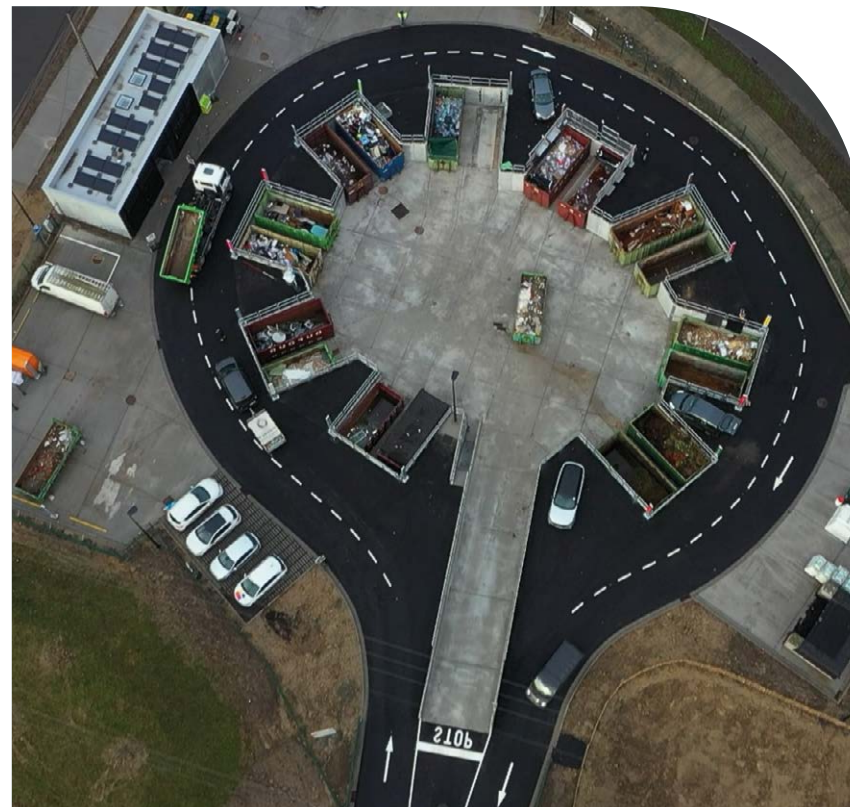
- IPALLE entend maintenir ce niveau de qualité par la poursuite de son plan de rénovation des recyparcs ;
- IPALLE poursuivra également le déploiement de méthodes de collectes innovantes via des points d'apport volontaire en vue notamment, à terme, de contenir l'évolution des coûts de collectes des déchets et de préserver au mieux l'intérêt environnemental. Un axe de développement portera notamment sur une plus grande récupération des matériaux de construction en vue de les aiguiller vers la matériauthèque ;
- Différentes pistes de réflexion seront mises en œuvre en vue d'apporter une gestion économiquement et environnementalement encore plus efficiente en vue de sensibiliser les familles produisant de grandes quantités de déchets, notamment par les actions de prévention (mulshing, prés fleuris,...) et par une révision des quotas.

2.4. Vers une gestion encore plus collaborative

La gestion des différents projets menés se vaudra de plus en plus collaborative, tant en interne au sein des différentes équipes, qu'en externe avec nos partenaires, nos communes associées ou les citoyens.

Seront notamment poursuivies les collaborations avec nos bénévoles, guides composteurs et « zéro déchet », en vue d'accentuer la sensibilisation de la population. La création d'un site internet de partage & échange de biens entre citoyens sera également envisagée en vue de développer l'économie de la fonctionnalité au sein de notre territoire.

Enfin, avec nos communes associées, sera analysée la possibilité, à terme, de disposer d'agents constatateurs intercommunaux afin de permettre au personnel présent sur le terrain d'acter les infractions environnementales qu'ils constateraient.



FRÉDÉRIC JOURET,
agent de recyparc

« Nous sommes le premier maillon de la chaîne de la gestion des déchets. Donner des explications claires et précises sur le tri aide à une bonne utilisation du recyparc par les citoyens. Un bon rapport avec l'utilisateur est primordial dans ma fonction. »



LES OBJECTIFS 2023-2025

Vers un territoire Zéro Déchet

Implémenter une méthodologie ZD

- Développer des conférences ZD pratico-pratiques « do it your self »



2024-2025

- Réaliser des audits de gaspillage alimentaire au sein des collectivités



2025

- Rénover le bâtiment de la ressourcerie du Sud-Hainaut



2024

- Développer les lieux de récupération dans les recyparcs



2023

Développer la réutilisation et l'économie de la fonctionnalité

- Construire la Maison Zéro Déchet sur le site « Bastions » **Objectif phare**



2025



Vers une gestion toujours plus efficace

Collecte de nouveaux flux

- Matelas – mise en service d'une collecte dans tous les recyparcs



2023

- Poursuite des recherches de possibilités pour les isolants (laines de verre, etc.)



EN CONTINU



Maîtriser au mieux l'évolution des coûts

- Revoir les quotas déchets verts



2023

- Gérer le bois collecté via une filière locale



2024

- Développer la récupération des matériaux de construction

Objectif phare



2025

Disposer d'infrastructures de qualité

- Poursuite du plan de rénovation des recyparcs



EN CONTINU

- Développer encore le réseau des PAV



EN CONTINU

Diminuer la quantité de déchets ménagers résiduels en intensifiant la séparation des déchets organiques de cuisine

- Conclure un partenariat public-privé pour la gestion des matières organiques

Objectif phare



2023

Vers une gestion encore plus collaborative

Avec nos communes

- Collaborer en vue d'une réduction des collectes en porte-à-porte là où c'est possible



2023

- Former des agents constatateurs intercommunaux



2024

Avec les citoyens

- Augmenter le nombre de ménages séparant les matières organiques



EN CONTINU

- Plateforme d'échange de biens réutilisables



2024

- Développer des moyens de sensibilisation à la réduction des déchets verts (prime mulching par exemple)



2024

Avec nos partenaires

- Sessions d'échange/formation avec le personnel de nos prestataires



EN CONTINU

- Journée-phare de la récupération sur les recyparcs (Ressourceries/Copidec)



EN CONTINU

- Organiser un salon de la récupération / donnerie en Wapi (Ressourceries, repair café, etc.)

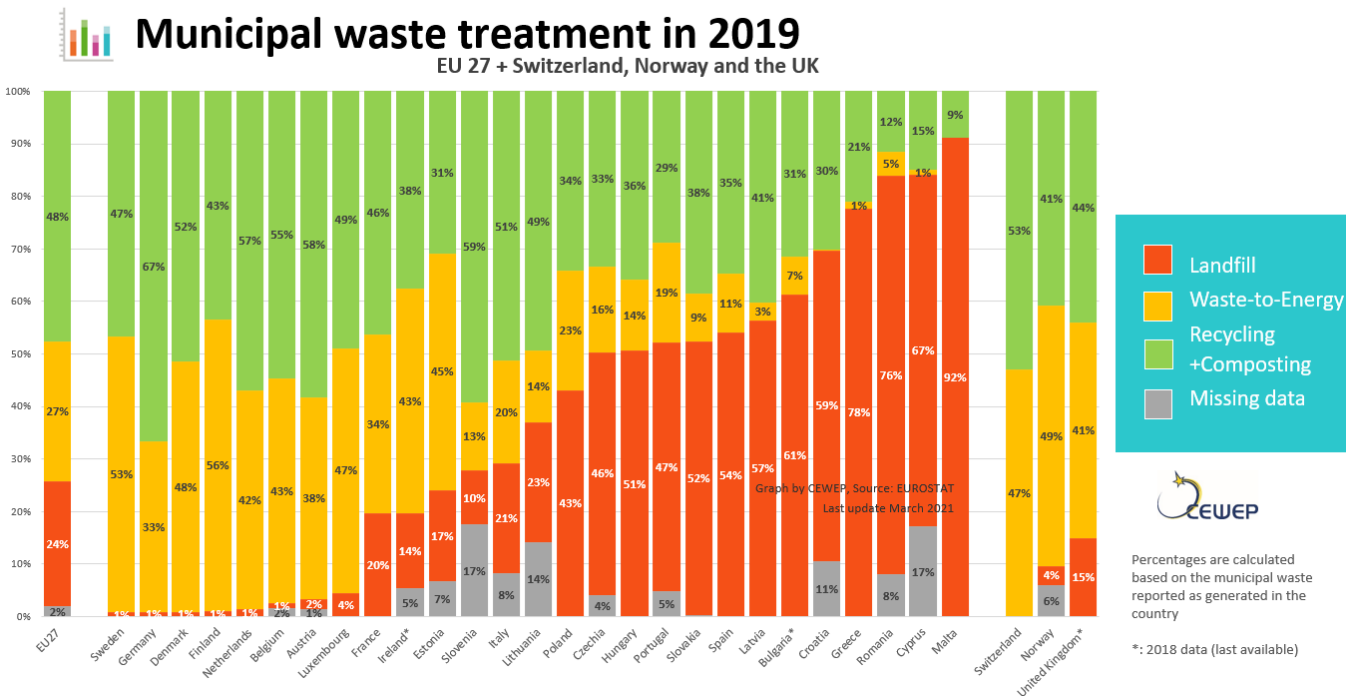


2024

PÔLE OUTILS TECHNIQUES SECTEUR DÉCHETS

1. LA PLACE DE LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE PAR INCINÉRATION DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.

« Valorisation énergétique » et « recyclage » ne sont pas antagonistes, bien au contraire. En Europe, là où l'incinération est la plus implantée, les filières de recyclage sont les plus développées et la mise en décharge réduite aux seuls résidus ultimes comme le montre le graphe ci-dessous (source : Eurostat).

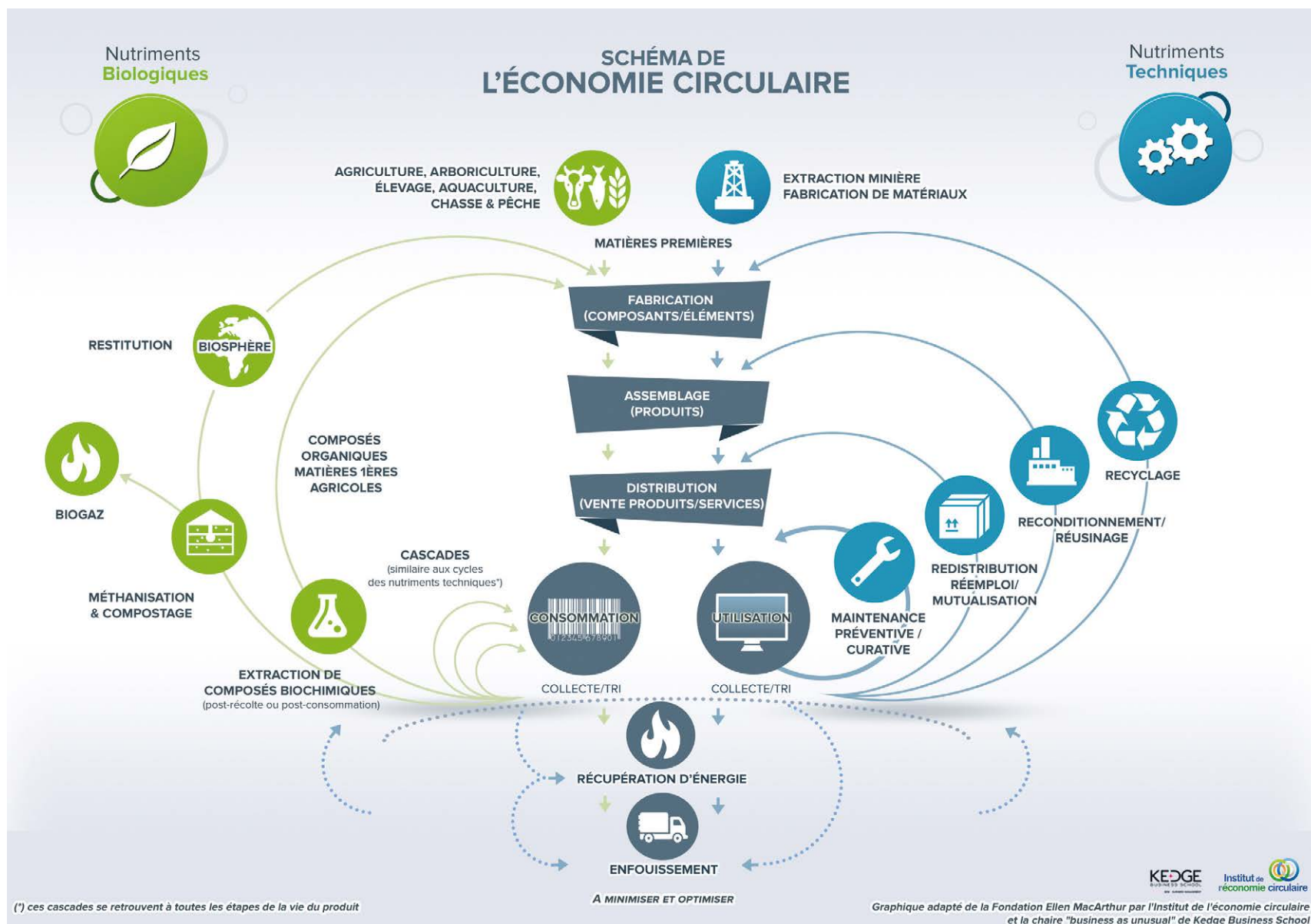


EMMANUEL CARDINAL,
instrumentiste
à l'Unité de
Valorisation
Énergétique
de Thumaide



« Avec mon métier, chaque journée de travail est différente. Mon rôle consiste à intervenir, dans tous les secteurs du site, en cas de panne électrique. Je dois contribuer au fonctionnement de l'outil dans les meilleures conditions pour éliminer les tonnes de déchets qui nous arrivent quotidiennement tout en produisant de l'électricité car oui, nous sommes un producteur d'électricité, ce que beaucoup ignorent. »

La valorisation énergétique s'inscrit pleinement dans l'économie circulaire. Elle offre une solution environnementale et économique pour des flux non recyclables et elle maintient ainsi les éléments polluants hors du cycle.



Il est, dès lors regrettable, de constater que la Déclaration de Politique régionale 2019-2024 omet cette complémentarité en fixant comme objectif, sans nuance ni évaluation, « une diminution de l'incinération des déchets de minimum 50 % des niveaux actuels ». De même, la suppression des subsides pour l'incinération ne sera pas, sur le plan budgétaire, neutre pour les communes.

La valorisation énergétique par incinération permet ainsi de valoriser, chaque année en Europe, plus de 90 millions de tonnes de déchets non recyclables en exportant une quantité d'électricité qui équivaut à la consommation de plus de 18 millions d'habitants, et en produisant de la chaleur pour plus de 15 millions d'habitants (Source : Cewep).

Enfin, les inondations de juillet 2021 ont démontré, à elles seules, la nécessité pour la Wallonie de disposer de réserves stratégiques de traitement sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de recyclage, de valorisation énergétique et même au niveau des centres d'enfouissement technique.

2. L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE THUMAIDE (UVE)

L'UVE de Thumaide comporte actuellement quatre lignes d'incinération de déchets permettant de valoriser en énergie électrique plus de 430.000 tonnes chaque année, ce qui correspond à la consommation annuelle en électricité de plus de 65.000 ménages. Deux des quatre fours sont en fonctionnement depuis plus de 20 ans et trois des cinq traitements de fumées fonctionnent depuis plus de 26 ans.

Nos équipes analysent, en continu, les taux de pannes et l'état de l'ensemble des installations de l'usine. Ceci permet de planifier les remplacements nécessaires afin de garantir un taux de disponibilité optimal des installations et d'assurer la pérennité de l'outil. Ces travaux s'accompagnent d'une veille technologique permettant le choix adéquat des équipements de remplacement.

Il sera de plus en plus nécessaire, au vu de l'ancienneté de certains équipements, de réaliser, en collaboration avec nos partenaires privés, une évaluation globale de chaque ligne d'incinération. Celle-ci devra prendre en compte les éléments techniques et économiques et déboucher sur un planning d'investissements de remise à niveau d'une partie ou de l'ensemble d'une ou de plusieurs lignes d'incinération.

L'évolution de la législation sur les déchets (récupération des déchets organiques, limitation sur l'utilisation des plastiques, collecte du P+MC, obligation de tri des DIB,...) et le changement comportemental de la population (« zéro déchet »,...) entraînent une évolution de la nature des déchets. La composition des déchets change et leur pouvoir calorifique aussi. Cette situation nous oblige à adapter en permanence les moyens de maintenance des outils et entraîne parfois une obligation d'adapter nos installations et nos paramètres d'exploitation.

Enfin, pour que le site de l'UVE de Thumaide reste un outil performant, à la pointe de la technologie, des projets ambitieux seront développés :

2.1 Projet Octave

Le projet Octave consiste en une installation de stockage d'énergie par batteries construite à partir d'anciennes batteries provenant de véhicules électriques.

Ne répondant plus aux prescriptions du marché automobile, les batteries de véhicules électriques doivent être remplacées au bout de quelques années de fonctionnement mais restent tout à fait adaptées pour l'utilisation de stockage d'énergie.

Une installation, d'une puissance de 1.3 MW, sera construite sur le site du centre de valorisation énergétique de Thumaide. Elle aura pour but de suivre, via des cycles de « charge-décharge » alimentés par l'électricité produite par la valorisation énergétique des déchets, l'évolution des prix « imbalance » (maintien de l'équilibre réseau national). Cette installation pourra également intervenir en tant que réserve du gestionnaire du réseau électrique Elia (FCR). Ce projet s'intègre parfaitement dans le principe de l'économie circulaire et constitue une solution durable et efficace au recyclage des batteries du secteur des véhicules électriques.



2.2 Projet Hydrogène (Waste-to-wheels)

Ce projet consiste en la création d'une installation de production d'hydrogène renouvelable à partir d'un électrolyseur d'une puissance de 1 MW sur le site de Thumaide.

L'électrolyseur sera alimenté par l'électricité produite par la valorisation énergétique de la fraction biogénique des déchets du site (50 % de la quantité totale de déchets). Une station de stockage-distribution sera implantée à proximité pour alimenter plusieurs véhicules.

Son dimensionnement sera basé sur l'alimentation de 8 camions de ramassage de déchets ménagers pour les 4 partenaires privés du site de Thumaide et de 3 véhicules d'exploitation pour IPALLE. Ce projet stratégique permettra aux camions de ramassage, une fois leur tournée terminée, de remplir leur réservoir à la station de distribution après un déchargement des déchets dans la fosse du site de Thumaide. L'installation permettra d'éventuelles extensions pour assurer l'augmentation des besoins futurs en cas d'utilisation massive de l'hydrogène renouvelable comme énergie pour le secteur des transports.



2.3 Projet REMIND (CARBOC)

Le projet CARBOC, repris dans le portefeuille REMIND du plan de relance, consiste en la fabrication de produits sans béton à partir de mâchefers lavés ou carbonatés par le CO₂ venant des fumées des fours.

Ce projet, mené en partenariat avec les sociétés TRBA et Roosens, permet l'utilisation de CO₂ industriel via une technologie de CUSC (Captage, Utilisation et Séquestration de CO₂) ainsi que de matières minérales secondaires. Il traduit la volonté d'utiliser des matériaux « zéro carbone ». Il se décline en deux volets :

- L'accélération de la maturation des mâchefers par injection du CO₂ dans la zone de stockage.
- La capture du CO₂ industriel lors de la cure d'éléments préfabriqués en béton ou par injection dans les bétons prêts à l'emploi (BPE).

Ce projet ambitieux démarre en octobre 2022 pour une période de 40 mois.

LES OBJECTIFS 2023-2025

UVE de Thumaide

Développement de projets innovants

- Projet REMIND (CARBOC) : fabrication de produits sans béton à partir de mâchefers lavés ou carbonatés - accélération de la carbonatation des mâchefers par l'utilisation de CO₂ venant des fumées **Objectif phare**



2025

- Développer le projet de production d'hydrogène sur le site afin d'alimenter des camions de nos partenaires ainsi que des véhicules du site **Objectif phare**



2025

- Mettre en place un système de stockage d'énergie par batteries de récupération **Objectif phare**



2024

- Réaliser une pré-étude sur la captation du CO₂ dans les installations



2025

- Réaliser une installation d'un traitement des boues sur les fours 6 et 7



2024

Amélioration du rendement énergétique de l'UVE

- Utiliser des énergies fatales des installations



2023

- Favoriser l'utilisation en interne d'outils électriques plutôt que thermiques (crible, clarks, camionnettes,...)



2025

Amélioration continue de nos méthodes de travail

- Améliorer le système de mesures d'épaisseur des tubes chaudières



2023

- Continuer à développer la redondance des compétences du personnel dans chaque département



2023

Amélioration de notre attractivité auprès des assureurs

- Améliorer notre indice de performance auprès des assureurs



2023



LES CHIFFRES CLÉS

DU SECTEUR « DÉCHETS »
PÔLE « ECONOMIE CIRCULAIRE »
ET PÔLE « OUTILS TECHNIQUES »

COLLECTE DU DECHET MENAGER WAPI

Les cotisations pour la collecte des déchets ménagers résiduels en Wallonie picarde en porte-à-porte et par points d'apport volontaire (PAV) ont été revues pour l'année 2023 et estimées, pour chaque commune concernée, comme suit, en intégrant les hypothèses suivantes :

Pour la collecte en porte-à-porte :

- Intégration de la réduction constatée du tonnage collecté
- Estimation d'indexation semestrielle sur base des prix 2022 et en fonction du cahier spécial des charges (20 % gasoil et 60 % salaires)

Pour la collecte en PAV :

- Intégration du prix des offres du nouveau marché (toujours en négociation) : + 60 %
- Prix indexé pour l'entretien des PAV : + 13 %
- Nombre de PAV adapté
- Fréquence de collecte adaptée à la réalité (collecte toutes les deux semaines sauf Enghien et Mouscron)

Commune	€/hab collecte en porte-à-porte DMR	€/hab collecte PAV DMR
Antoing	14,41	
Ath		0,39
Beloëil	15,79	
Bernissart	15,67	2,14
Brugelle	16,83	5,05
Brunehaut	12,40	
Celles	17,32	1,03
Chièvres	16,56	2,31
Comines-Warneton	17,64	2,29
Ellezelles	16,78	0,77
Enghien	13,01	4,00
Estaimpuis	14,92	
Flobecq	20,28	2,67
Lessines	19,87	2,43
Leuze-en-hainaut		2,83
Mont-de-l'Enclus	17,83	
Mouscron		4,73
Pecq	14,63	1,60
Péruwelz	16,33	0,67
Rumes	14,42	
Silly	18,93	
Tournai		0,29

COLLECTES SELECTIVES WAPI

Pour rappel, à ce jour, plus de 26 flux de matières sont collectés dans nos recyparcs. Nous reprenons ici les principaux, ainsi que le coût de transport et de traitement/valorisation budgétés pour chacun d'eux en territoire WAPI.

Type déchets	Tonnages			Recyclage-Trait (/T)			Coût Transport (/T)		
	B2023	B2024	B2025	B2023	B2024	B2025	B2023	B2024	B2025
Mitrailles	3000	3000	3000	-265	-265	-265	57	59	61
Inertes	26000	26000	26000	11	12	12	16	17	17
Végétaux	25000	25000	25000	35	35	35	35	36	37
Encombrants Incinérables « hors taxes »*	10000	10000	10000	87	89	90	84	86	88
Encombrants non incinérables « hors taxes »*	3000	3000	3000	57	57	57	73	75	77
Bois	15000	14000	14000	42	42	23	55	56	58
DEEE (avec intervention de Recupel)	3200	3200	3200	-211	-211	-211	109	112	115
Papiers Cartons - Recyparcs (avec intervention de Fost Plus)	8500	8500	8500	-90	-90	-90	52	54	55
Papiers Cartons - Porte-à-porte (avec intervention de Fost Plus)	7000	7000	7000	-90	-90	-90	76	78	80
Organiques Recyparcs	1000	1100	1200	74	74	74	135	138	142
Organiques PAV	4000	4500	5000	71	71	71	97	99	102
DSM	700	700	700	1,04 €/hab.	1,04 €/hab.	1,04 €/hab.	0,64 €/hab.	0,65 €/hab.	0,67 €/hab.

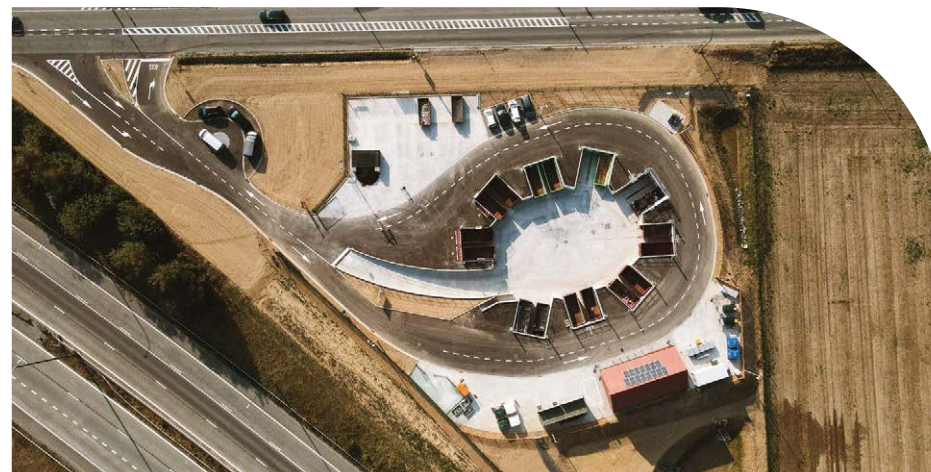
Sont également collectés les pneus, le plâtre, le verre plat, l'asbeste-ciment et les plastiques rigides.

En ce qui concerne les frais de personnel, indexés de façon conséquente en 2022, l'intervention du Forem pour les APE permet une diminution de ces derniers à charge de la cotisation. Au 31 décembre 2020, ce dispositif a changé pour un nouveau mode de subventionnement, équivalent en termes financiers sur l'exercice 2021. Toutefois, pour les années suivantes, il n'est pas garanti que la subvention actuelle soit indexée à hauteur de l'indexation des salaires. Le coût net du personnel des recyparcs, à charge de la cotisation, risque dès lors de devenir plus important.

* Suite au principe de substitution, la taxe sur les encombrants, définie par le volet fiscal du dernier décret déchets, n'est pas incluse dans le prix de traitement. Elle est estimée pour l'exercice 2023 à 15,29 €/T pour l'encombrant incinérable et à 68,96 €/T pour l'encombrant non incinérable.

Le schéma d'investissement de nouveaux parcs ou d'agrandissement de parcs existants est budgété comme suit :

Parc	Mise en exploitation	Investissement
Ath	1/07/23	1.600.000 €
Chièvres-Brugelle-Lens	1/04/24	1.600.000 €
Tournai 2	1/01/25	1.600.000 €
Silly-Enghien	1/01/25	1.600.000 €
Tournai 1	1/04/25	1.600.000 €



La révision des coûts constitutifs du service des recyparcs concerne principalement les coûts de transport, de traitement et de valorisation des matières collectées, détaillées ci-dessus, ainsi que l'indexation des frais de personnel.

Sur base de ces estimations, le détail du coût de la gestion des recyparcs évolue comme suit pour les années 2023 à 2025 sur la Wallonie picarde :

€/hab	R2021	B2022	B2023	B2024	B2025
Coût externalisé	19,06 €	17,15 €	18,01 €	18,73 €	18,98 €
Frais des équipements	1,06 €	1,31 €	1,36 €	1,26 €	1,79 €
Personnel	9,87 €	11,29 €	12,60 €	13,41 €	14,60 €
Frais de fonctionnement et FG	2,26 €	0,77 €	2,21 €	2,21 €	2,20 €
Autres charges exploitation	0,09 €	- €	- €	- €	- €
Charges financières et fiscales	0,35 €	0,32 €	0,30 €	0,26 €	0,22 €
Coût du service	32,70 €	30,84 €	34,49 €	35,88 €	37,79 €

Sur base de la composition du coût de gestion des recyparcs (30 % de coût de transport, 25 % de coûts salariaux, 45 % autres), il est proposé d'indexer les cotisations sur base de la formule suivante et des valeurs suivantes pour 2023 :

$$M = Mo (0,30 * INDEX TRANSPORT + 0,25 * S / So + 0,45 IPC)$$

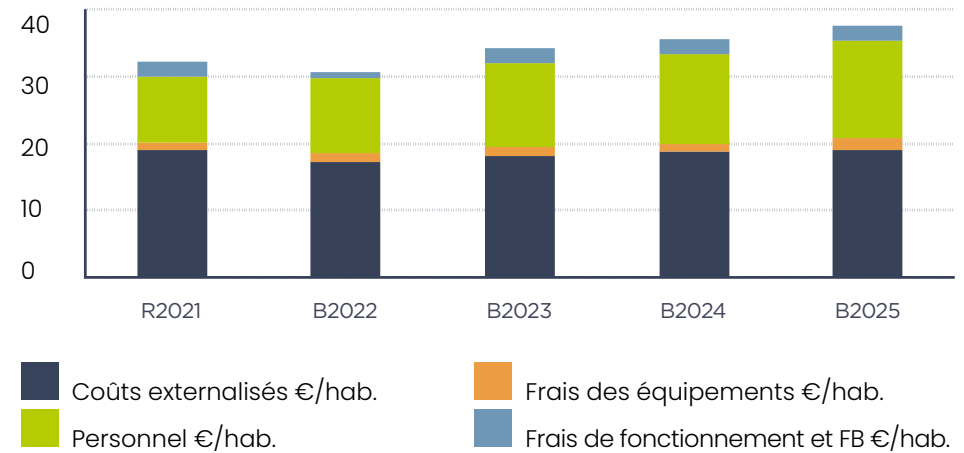
Où :

M = montant de la cotisation

S = index salarial (salaire horaire moyen)

IPC = indice des prix à la consommation

Sur base de cette formule d'indexation, la cotisation appelée pour 2023 s'élève à 33,74 €/hab. et est estimée à 34,42 €/hab et 35,11 €/hab respectivement pour 2024 et 2025.



Secteur PC (en €)			
	B 2023	B 2024	B 2025
Chiffre d'affaires	4.469.251	4.479.251	4.489.251
Autres produits d'exploitation	14.807.867	15.263.295	15.666.171
Ventes et prestations	19.277.118	19.742.546	20.155.422
Approvisionnements et marchandises	300.000	300.000	300.000
Services et biens divers	11.437.470	11.721.870	11.841.644
Rémunérations, charges sociales et pensions	6.679.973	6.999.343	7.451.526
Amortissements	918.223	1.046.089	1.337.644
Provisions pour risques et charges	0	0	0
Autres charges d'exploitation	0	0	0
Coût des ventes et prestations	19.335.666	20.067.302	20.930.814
Résultat d'exploitation	-58.548	-324.757	-775.392
Produits financiers	17.279	17.797	18.331
Charges financières	122.512	109.590	96.013
Bénéfice courant avant impôts	-163.781	-416.549	-853.074
Impôts sur le résultat	-2.415	-63.107	-166.238
Résultat de l'exercice	-161.367	-353.442	-686.836

Résultats atteints sur base de la cotisation appelée indexée, sans comblement du coût réel.

SECTEUR SUD-HAINAUT

Le secteur Sud-Hainaut intègre la gestion des recyparcs de la zone ainsi que la collecte et le transfert du déchet ménager des communes du Sud-Hainaut vers l'UVE de Thumaide.

Collectes sélectives Sud-Hainaut

Pour rappel, à ce jour, plus de 26 flux de matières sont collectés sur nos recyparcs. Nous reprenons ici les principaux, ainsi que le coût de transport et de traitement/valorisation budgétés pour chacun d'eux en territoire Sud-Hainaut.

Type déchets	Tonnages			Recyclage-Trait (/T)			Coût Transport (/T)		
	B2023	B2024	B2025	B2023	B2024	B2025	B2023	B2024	B2025
Mitrailles	360	360	360	-265	-265	-265	75	77	79
Inertes	3200	3200	3200	21	22	22	25	26	27
Végétaux	2800	2800	2800	29	29	29	43	44	45
Végétaux-tontes Walvert	300	300	300	0	0	0	33	33	34
Encombrants Incinérables « hors taxes »*	1400	1400	1400	87	89	90	123	127	130
Encombrants non incinérables « hors taxes »*	850	825	800	58	59	61	38	39	40
Bois	2000	2000	2000	42	42	42	67	69	71
DEEE (avec intervention de Recupel)	400	400	400	-210	-210	-210	225	231	237
Papiers Cartons - Recyparcs (avec intervention de Fost Plus)	1145	1145	1145	-90	-90	-90	58	59	61
Papiers Cartons - Porte-à-porte (avec intervention de Fost Plus)	1475	1475	1475	-90	-90	-90	90	92	94
Organiques Recyparcs	60	70	80	69	70	71	351	361	370
Organiques PAV	200	240	280	76	77	79	246	301	272
DSM	100	100	100	1,14 €/hab.	1,16 €/hab.	1,18 €/hab.	0,74 €/hab.	0,76 €/hab.	0,78 €/hab.

* Suite au principe de substitution, la taxe sur les encombrants, définie par le volet fiscal du dernier décret déchets, n'est pas incluse dans le prix de traitement. Elle est estimée pour l'exercice 2023 à 15,29 €/T pour l'encombrant incinérable et à 68,96 €/T pour l'encombrant non incinérable.

En ce qui concerne les frais de personnel, indexés de façon conséquente en 2022, l'intervention du Forem pour les APE permet une diminution de ces derniers à charge de la cotisation. Au 31 décembre 2020, ce dispositif a changé pour un nouveau mode de subventionnement, équivalent en termes financiers sur l'exercice 2021. Toutefois, pour les années suivantes, il n'est pas garanti que la subvention actuelle soit indexée à hauteur de l'indexation 2022 et attendue des salaires. Le coût net du personnel des recyparcs, à charge de la cotisation risque dès lors de devenir plus important.

La révision des coûts constitutifs du service des recyparcs concerne principalement les coûts de transport, de traitement et de valorisation des matières collectées, détaillées ci-dessus, ainsi que l'indexation des frais de personnel.

Sur base de ces estimations, le détail du coût de la gestion des recyparcs évolue comme suit pour les années 2023 à 2025 dans le Sud-Hainaut :

€/hab	R2021	B2022	B2023	B2024	B2025
Coût externalisé	21,17 €	24,26 €	20,49 €	21,44 €	22,36 €
Frais des équipements	0,91 €	1,32 €	2,21 €	3,87 €	3,82 €
Personnel	11,44 €	11,33 €	13,68 €	14,24 €	14,81 €
Frais de fonctionnement et FG	4,09 €	3,14 €	4,37 €	4,46 €	4,55 €
Autres charges exploitation	0,03 €	0,01 €	0,05 €	0,05 €	0,05 €
Charges Financières et fiscales	2,08 €	0,58 €	1,62 €	1,36 €	1,18 €
Coût du service	39,73 €	40,63 €	42,43 €	45,42 €	46,77 €

Sur base de la composition du coût de gestion des recyparcs (30 % de coût de transport, 25 % de coûts salariaux, 45 % autres), il est proposé d'indexer les cotisations sur base de la formule suivante et des valeurs suivantes pour 2023 :

$$M = M_0 (0,30 * \text{INDEX TRANSPORT} + 0,25 * S/S_0 + 0,45 \text{ IPC})$$

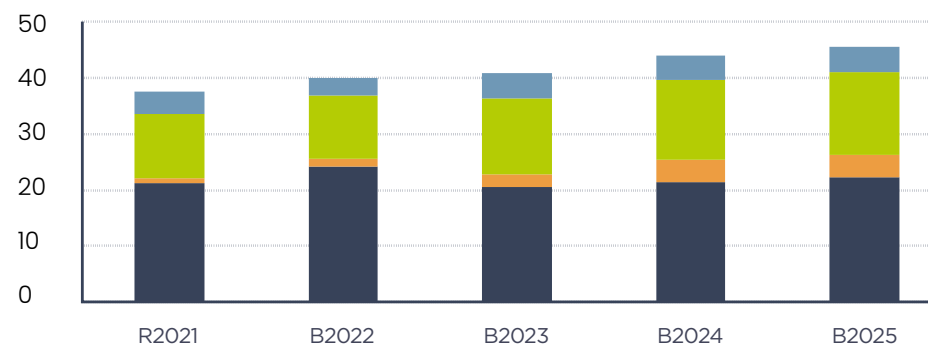
Où :

M = montant de la cotisation

S = index salarial (salaire horaire moyen)

IPC = indice des prix à la consommation

Sur base de cette formule d'indexation, la cotisation appelée pour 2023 s'élève à 44,11 €/hab et est estimée à 44,99 €/hab et à 45,89 €/hab respectivement pour 2024 et 2025.



COLLECTE DU DÉCHET MÉNAGER - SUD-HAINAUT

Pour la collecte du déchet ménager de la zone du Sud-Hainaut, le plan stratégique intègre les hypothèses suivantes :

- En termes de prix :
- Une indexation annuelle de 4 % sur le nouveau prix de transport du déchet ménager du Gibet à l'UVE de Thumaide.

	2023	2024	2025
Levée de conteneurs (déchets assimilés ménagers)	19,51 €/levée	20,29 €/levée	21,10 €/levée
Levée de conteneurs (autres déchets publics)	32,52 €/levée	33,82 €/levée	35,17 €/levée
Location de conteneurs	8,40 €/mois	8,40 €/mois	8,40 €/mois

- Le renouvellement du charroi de la collecte, soit un investissement progressif de 950 K€ sur la durée du plan triennal.

Le coût de ce service est couvert par un appel de cotisations, indexées annuellement de 2 % sur base de la décision de l'Assemblée Générale de décembre 2012 et des recommandations des circulaires budgétaires d'élaboration des budgets communaux. Ces cotisations s'élèveront dès lors à :

- **2023 : 29,47 €/hab.**
- **2024 : 30,06 €/hab.**
- **2025 : 30,66 €/hab.**



Secteur SHT (en €)			
	B 2023	B 2024	B 2025
Chiffre d'affaires	855.997	864.534	872.602
Autres produits d'exploitation	4.529.341	4.658.269	4.751.283
Ventes et prestations	5.385.338	5.522.803	5.623.884
Approvisionnements et marchandises	0	0	0
Services et biens divers	2.822.500	2.913.190	2.972.819
Rémunérations, charges sociales et pensions	1.951.682	2.013.575	2.077.323
Amortissements	437.641	600.508	612.951
Provisions pour risques et charges	9.163	9.114	9.063
Autres charges d'exploitation	2.755	2.805	2.855
Coût des ventes et prestations	5.223.741	5.539.191	5.675.012
Résultat d'exploitation	161.597	-16.388	-51.128
Produits financiers	10.063	10.364	16.013
Charges financières	75.573	103.411	102.809
Bénéfice courant avant impôts	96.086	-109.435	-137.923
Impôts sur le résultat	34.040	-17.249	-24.278
Résultat de l'exercice	62.046	-92.185	-113.645

Résultats atteints sur base de la cotisation appelée indexée, sans comblement du coût réel.

ACTIVITÉ UVE

Les budgets présentés ci-après sont basés sur les tonnages de déchets et leur répartition par ligne de traitement UVE suivants :

(T)	B. 2023	B. 2024	B. 2025
DIB	190.746	190.266	190.266
Déchets A & B1	14.000	14.000	14.000
Déchets B2	7.000	7.000	7.000
DM & ENC WP	65.749	63.869	63.869
DM & ENC MONS	107.486	101.355	101.355
DM & ENC Sud Hainaut	9.565	9.056	9.056
DM IDELUX	10.000	19.000	19.000
Tonnage total	404.546	404.546	404.546

Le présent plan stratégique tient compte :

- de l'évolution des collectes de plastiques et d'organiques, induisant une diminution progressive du tonnage du secteur A
- de l'avenant à la convention de partenariat IPALLE-IDELUX portant le tonnage de ce dernier de 10.000 T à 19.000 T dès 2024.

La production électrique (nette) est estimée à 202.273 MWh par an avec un prix moyen de vente revu à 80 €/MWh, soit un chiffre d'affaires annuel de plus de 16.000.000 €.

La hausse du coût des frais variables d'exploitation ainsi que celle des résidus et des réactifs, suite aux derniers marchés conclus, est également intégrée dans la présente révision budgétaire. Il s'agit d'une hausse moyenne estimée à 17 %.

Encore à mentionner, la taxe à l'incinération qui est fixée à 15,29 €/T pour 2023, 15,60 €/T pour 2024 et 15,91 €/T pour 2025. Pour rappel, les déchets hospitaliers en sont exemptés.

L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Thumaide traite :

- au sein de notre secteur A : les déchets ménagers de Wallonie picarde, du Sud-Hainaut et de la zone IDEA et de l'IDELUX, et déchets assimilés.

Pour le traitement du déchet ménager, les hypothèses revues nous amènent à un coût de traitement à l'habitant de 11,02 € pour l'année 2023, 10,85 € pour l'année 2024 et 10,98 € pour l'année 2025. Nous maintenons dès lors l'appel de cotisation inchangée et non indexée, soit une cotisation de 12,24 € par habitant.

Ce secteur loge aussi les activités annexes suivantes :

- compostage des déchets verts : 25.000 T pour un CA annuel de l'ordre de 950.000 €
- broyage des encombrants : 40.000 T pour un CA annuel de l'ordre de 720.000 €
- co-incinération des boues : 15.000 T pour un CA annuel de l'ordre de 500.000 €
- collecte porte-à-porte du déchet ménager : 18 communes affiliées pour un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 2.900.000 €
- collecte en points d'apport volontaire : 12 communes affiliées pour un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 650.000 €

Secteur A (en €)

	B 2023	B 2024	B 2025
Chiffre d'affaires	15.525.633	15.555.544	15.546.106
Autres produits d'exploitation	17.350.821	17.777.307	18.023.841
Ventes et prestations	32.876.454	33.332.851	33.569.947
Approvisionnements et marchandises	0	0	0
Services et biens divers	18.526.387	19.320.422	19.523.331
Rémunérations, charges sociales et pensions	5.337.166	5.507.599	5.672.853
Amortissements	4.658.257	4.926.532	4.941.186
Provisions pour risques et charges	1.048.298	565.248	563.601
Autres charges d'exploitation	246.462	250.559	249.365
Coût des ventes et prestations	29.816.570	30.570.360	30.950.336
Résultat d'exploitation	3.059.884	2.762.491	2.619.611
Produits financiers	546.848	563.253	580.151
Charges financières	1.950.382	1.787.380	1.632.736
Bénéfice courant avant impôts	1.656.350	1.538.364	1.567.026
Impôts sur le résultat	118.233	506.834	515.645
Résultat de l'exercice	1.538.117	1.031.530	1.051.381

- Au sein de notre secteur B : les déchets hospitaliers infectieux pour lesquels un partenariat public-privé a été conclu avec les sociétés Renewi et Veolia pour un tonnage annuel budgété de 7.000 T.

Secteur B (en €)			
	B 2023	B 2024	B 2025
Chiffre d'affaires	2.800.000	2.800.000	2.800.000
Autres produits d'exploitation	0	0	0
Ventes et prestations	2.800.000	2.800.000	2.800.000
Approvisionnements et marchandises	0	0	0
Services et biens divers	1.456.235	1.351.235	1.281.235
Rémunérations, charges sociales et pensions	427.617	440.445	453.659
Amortissements	32.202	15.952	25.952
Provisions pour risques et charges	-111.074	3.926	65.926
Autres charges d'exploitation	0	0	0
Coût des ventes et prestations	1.804.980	1.811.558	1.826.772
Résultat d'exploitation	995.020	988.442	973.228
Produits financiers	9.285	9.564	9.851
Charges financières	0	0	0
Bénéfice courant avant impôts	1.004.305	998.005	983.079
Impôts sur le résultat	223.408	250.583	262.351
Résultat de l'exercice	780.898	747.422	720.728

- Au sein de notre secteur C1 : les déchets industriels banals pour lesquels un premier partenariat public-privé a été conclu avec les sociétés Renewi et Veolia pour un tonnage annuel conventionnel de 75.000 T.

Secteur C1 (en €)			
	B 2023	B 2024	B 2025
Chiffre d'affaires	10.511.661	10.519.306	10.518.761
Autres produits d'exploitation	1.178.252	1.201.187	1.224.580
Ventes et prestations	11.689.912	11.720.492	11.743.341
Approvisionnements et marchandises	0	0	0
Services et biens divers	4.971.438	5.232.365	5.281.434
Rémunérations, charges sociales et pensions	1.569.182	1.616.248	1.664.745
Amortissements	655.672	695.093	703.622
Provisions pour risques et charges	84.810	-98.940	-99.928
Autres charges d'exploitation	1.152.739	1.175.489	1.196.827
Coût des ventes et prestations	8.433.841	8.620.256	8.746.700
Résultat d'exploitation	3.256.071	3.100.236	2.996.641
Produits financiers	147.135	151.549	156.096
Charges financières	207.070	197.931	188.918
Bénéfice courant avant impôts	3.196.136	3.053.854	2.963.818
Impôts sur le résultat	1.107.182	1.077.510	1.061.016
Résultat de l'exercice	2.088.954	1.976.344	1.902.803

- Au sein de notre secteur C2 : les déchets industriels banals pour lesquels un second partenariat public-privé a été conclu avec les sociétés Cogetrina, Veolia, Renewi et Vanheede pour un tonnage annuel conventionnel de 96.000 tonnes et budgété à 115.000 T.

Secteur C2 (en €)			
	B 2023	B 2024	B 2025
Chiffre d'affaires	16.747.945	16.690.241	16.689.403
Autres produits d'exploitation	1.818.375	1.846.082	1.882.035
Ventes et prestations	18.566.320	18.536.323	18.571.438
Approvisionnements et marchandises	0	0	0
Services et biens divers	7.476.236	7.728.867	7.804.280
Rémunérations, charges sociales et pensions	2.421.690	2.483.983	2.558.517
Amortissements	2.757.143	2.838.801	2.865.510
Provisions pour risques et charges	372.928	209.728	209.728
Autres charges d'exploitation	1.779.001	1.806.587	1.839.381
Coût des ventes et prestations	14.806.997	15.067.966	15.277.416
Résultat d'exploitation	3.759.323	3.468.357	3.294.022
Produits financiers	100.984	104.013	107.134
Charges financières	1.344.088	1.345.170	1.343.251
Bénéfice courant avant impôts	2.516.218	2.227.201	2.057.904
Impôts sur le résultat	1.104.397	1.039.268	1.006.188
Résultat de l'exercice	1.411.821	1.187.933	1.051.717

PÔLES OUTILS TECHNIQUES SECTEUR EAU

1. AXE STRATÉGIQUE « ASSAINISSEMENT, EGOUTTAGE ET VOIRIE »

1.1 Assainissement : les investissements



En matière d'assainissement des eaux usées, un chemin important a déjà été parcouru, avec pas moins de 50 stations d'épuration, 188 stations de pompage, 1.562 déversoirs d'orage (DO) et 341 km de collecteurs construits à ce jour en Wallonie picarde. Les objectifs de qualité des eaux de nos ruisseaux et rivières ne sont cependant pas encore atteints. La poursuite d'investissements, notamment en milieu rural, est donc indispensable, de même qu'un travail d'investigation afin d'identifier les causes, parfois multiples (domestiques, industrielles, agricoles) du mauvais état de certains de nos cours d'eau.

Actuellement, le programme d'investissements 2017-2021 en assainissement se termine. Un nouveau programme 2022-2031 a été défini par la SPGE et le SPW afin de respecter les impositions de l'Europe sur l'assainissement des eaux usées. Ce programme diffère des précédents par sa durée (10 ans dans ce cas au lieu de 5 ans) et par son ampleur : un investissement global de 135.500.000 € HTVA y est prévu pour la Wallonie picarde. L'augmentation du rythme des

investissements dans notre région s'explique par l'obligation européenne d'atteindre le bon état de la masse d'eau de l'Escaut en 2027.

Sur base de ces principes, IPALLE mettra tout en œuvre pour respecter au mieux le planning de réalisation de ce programme d'investissements très ambitieux. Ce défi sera d'autant plus difficile étant donné la conjoncture actuelle. En effet, l'inflation rencontrée actuellement va modifier de manière significative les budgets estimés de ce programme d'investissements. De plus, les difficultés pour les sous-traitants d'IPALLE (entrepreneurs et bureaux d'études) de recruter du personnel perturberont certainement les plannings de réalisation.

Parallèlement, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- Déterminer les types de collecte et de traitement les plus appropriés à mettre en œuvre sur notre territoire pour les agglomérations de moins de 2.000 EH ;
- Transmettre à la SPGE les études et propositions de travaux visant à limiter la dilution dans les réseaux menant aux stations d'épuration.

LOÏC BOEMBEKE, adjoint au conseiller en prévention

« Quand on voit l'amélioration de nos cours d'eau au niveau de la faune et de la flore, on se rend compte à quel point notre travail est essentiel. Etant également conseiller en prévention, je porte quotidiennement une attention particulière aux règles de bien-être et de sécurité au travail. »



1.2 Egouttage : PIC et Pimaci 2022-2024



IPALLE est devenue aujourd'hui l'interlocuteur privilégié des communes en matière d'égouttage, tant pour l'établissement des lignes directrices que pour l'aide à la confection des fiches et des dossiers de projets. Un nouveau programme PIC (Plan d'Investissement Communal) et Pimaci (Plan d'Investissement Mobilité Active Communal Intermodalité) vient d'être défini pour 2022-2024. IPALLE prendra en charge les travaux d'égouttage prévus dans ces plans et assurera le rôle d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour le compte des communes à leur demande.

1.3 Collaborations intersectorielles

IPALLE s'inscrit dans la mise en œuvre de collaborations sectorielles à développer au sein du secteur de l'eau (Production – Distribution – Assainissement) et agira via les leviers aujourd'hui identifiés, dont la mise en réseau des bureaux d'études et des surveillants de chantiers, le renforcement de formations techniques communes et l'accélération de la transition énergétique.

1.4 Exploitation des outils d'épuration des eaux usées

L'évolution du nombre d'ouvrages dans le secteur épuration a entraîné une hausse importante, ces deux dernières décennies, des frais d'exploitation. Nos équipes y sont attentives et opèrent régulièrement toute une série de modifications d'installations et de paramètres d'exploitation afin de diminuer les quantités de consommables ainsi que l'énergie électrique utilisée. Il est nécessaire de poursuivre cette démarche, pour les années à venir, en recherchant de nouvelles solutions structurelles et opérationnelles. Dans ce cadre, des projets de production d'énergie électrique alternative seront étudiés et mis en place sur nos ouvrages (hydro-électricité, panneaux photovoltaïques, éoliennes,...).

Il est également nécessaire, pour garder des outils performants, d'évaluer en permanence la pérennité de ceux-ci et de planifier leur remplacement et la modernisation des installations. Nous veillerons, lors de chaque projet, à utiliser les meilleures techniques disponibles afin de limiter l'impact environnemental des installations.

1.5 Etudes hydrauliques

Dans le contexte actuel de changement climatique, et tenant compte de la catastrophe de l'été 2021, IPALLE s'est vu confier un rôle de coordination dans la lutte contre les risques d'inondations par la conférence des Bourgmestres et Elus de Wallonie picarde.

Afin d'aider les communes dans ce domaine, IPALLE, grâce à ses compétences internes, intensifiera le nombre d'études en modélisant des zones concernées par des débordements des réseaux d'assainissement et d'égouttage et de là, proposera des solutions aux communes pour lutter contre ce fléau.

Dans le cadre de la mise place des solutions, IPALLE proposera d'assister les communes en s'occupant de la maîtrise d'ouvrage.

IPALLE participera également activement à la mise en place d'une base de données commune des aléas d'inondations pour la Wallonie picarde en collaboration avec les autres acteurs publics concernés.

LES OBJECTIFS 2023-2025

Bureau d'études

Programme d'investissement SPGE 2022-2027

- Respecter au mieux les délais de réalisation du programme d'investissement

Objectif phare



EN CONTINU

- Amélioration de la gestion des emprises en priorisant les différents projets



EN CONTINU

Réorganisation SPGE-SWDE

- Continuer à participer activement aux groupes de travail organisés dans le secteur de l'eau en Wallonie afin d'être acteur des changements



EN CONTINU

Cartographie et outils de modélisation

- Participer activement à l'évolution de la cartographie dans notre secteur lancée par la SPGE et la SWDE



EN CONTINU

Amélioration continue

- Mettre en place un bureau d'études interne afin d'anticiper la saturation des bureaux d'études associés



EN CONTINU

Etudes Hydrauliques

- Mettre en place une cartographie d'aléa d'inondation par débordement des réseaux d'égouttage

Objectif phare



2025

ELODIE DELCAMPE,

ingénieur de projets au sein du bureau d'études

« A partir d'une ligne budgétaire dans le programme d'investissement, tout est à imaginer et à étudier pour aboutir à un outil technique qui sera exploité par mes collègues. La concrétisation de projets de stations d'épuration contribue à la protection de notre ressource en eau, ce qui est valorisant. Les plus grandes agglomérations étant épurées, les futurs projets sont planifiés en zones rurales, ce qui induit de nouveaux défis : adapter les traitements pour s'intégrer au mieux dans le voisinage et diminuer les coûts d'exploitation, tout en maintenant des coûts d'investissement raisonnables. »



Informatique

Directive CER

- Mettre en place, en collaboration avec la SPGE, la directive Communauté d'Énergie Renouvelable pour les Organismes d'Assainissement Agréés



2025

- Réaliser une évaluation de tous les risques susceptibles de perturber la fourniture de services essentiels



2025

- Elaborer un plan de résilience



2025

Exploitation des outils du secteur épuration

Amélioration continue

- Suivi des collecteurs : création d'équipes spécialisées dans le suivi des collecteurs dans chaque secteur



2023

- Diminuer le coût de déshydratation des boues en réalisant une installation (mobile ou fixe) de déshydratation des boues pour les petites stations d'épuration



2023

- Améliorer l'efficacité des deux installations de traitement des curures



2023

Maintien et amélioration de l'efficacité des installations

- Anticiper les réhabilitations nécessaires et en proposer les projets de réhabilitation novateurs



EN CONTINU

- Mettre en place une politique de maintenance préventive et/ou prédictive



2023

Energie

- Maintenir un niveau de coûts énergétiques raisonnables en réalisant des projets de production d'énergie renouvelable



EN CONTINU

LES CHIFFRES CLÉS

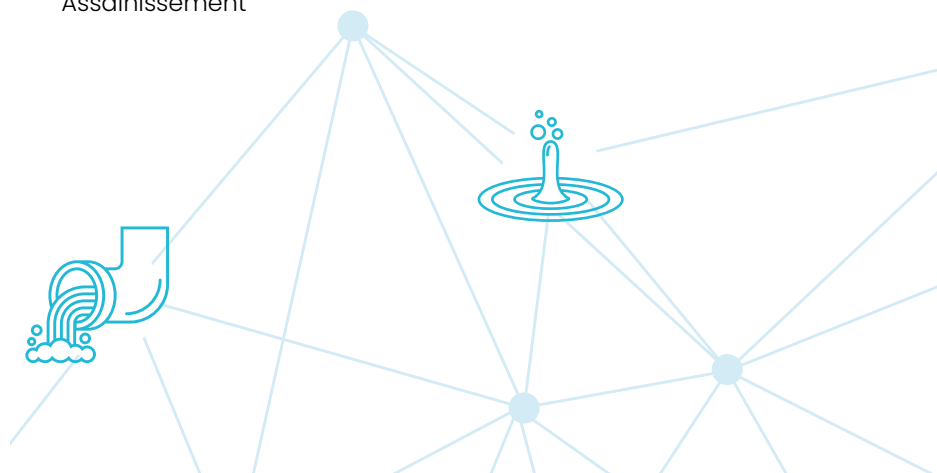
DU SECTEUR « EAU »
PÔLE « SERVICES AUX COLLECTIVITÉS »
ET PÔLE « OUTILS TECHNIQUES »

LE BUREAU D'ÉTUDES ET TRAVAUX

Notre bureau d'études a pour mission principale la réalisation des équipements liés à la collecte des eaux usées, à l'égouttage communal et aux voiries, ainsi que la cartographie et la planification des travaux.

Ce plan stratégique intègre :

- Une révision des montants des travaux de 32,78 % pour 100 % du nouveau Programme d'investissement (PI) et 50 % de l'ancien PI
- Les nouvelles conditions du contrat SPGE en termes de taux d'honoraires et de phase de facturation ainsi que les nouvelles règles IPALLE de reconnaissance des résultats
- Une classification en catégorie 4 (dossiers complexes bénéficiant des taux d'honoraires les plus élevés) d'un tiers des dossiers du nouveau PI Assainissement





Secteur F - BE (en €)

	B 2023	B 2024	B 2025
Chiffre d'affaires	4.477.706	4.353.391	3.631.349
Autres produits d'exploitation	1.836.494	1.836.399	1.835.069
Ventes et prestations	6.314.200	6.189.790	5.466.418
Approvisionnements et marchandises	0	0	0
Services et biens divers	2.540.930	2.181.295	1.710.828
Rémunérations, charges sociales et pensions	3.248.910	3.346.377	3.446.768
Amortissements	377.757	345.743	329.251
Provisions pour risques et charges	0	0	0
Autres charges d'exploitation	2.500	2.500	2.500
Coût des ventes et prestations	6.170.097	5.875.915	5.489.347
Résultat d'exploitation	144.103	313.875	-22.928
Produits financiers	184.803	189.864	195.084
Charges financières	27.325	27.770	29.637
Bénéfice courant avant impôts	301.581	475.970	142.519
Impôts sur le résultat	97.395	140.992	57.630
Résultat de l'exercice	204.186	334.977	84.889

L'exploitation des ouvrages d'assainissement

Le coût d'exploitation des ouvrages d'assainissement est également couvert par le contrat de services signé entre les Organismes d'Assainissement Agréés et la SPGE. Pour rappel, ce contrat de services, qui venait à échéance en décembre 2020, a été prolongé et est actuellement toujours en négociation. Le plan stratégique a dès lors été établi sur base des conditions actuelles du Contrat de services.

A noter la forte hausse des frais d'énergie et des frais de personnel intégrée dans les prévisions.

Secteur F – Exploitation (en €)			
	B 2023	B 2024	B 2025
Chiffre d'affaires	16.411.904	16.663.602	16.906.163
Autres produits d'exploitation	2.991.670	3.088.022	3.232.945
Ventes et prestations	19.403.574	19.751.624	20.139.108
Approvisionnements et marchandises	0	0	0
Services et biens divers	10.395.558	10.470.492	10.546.470
Rémunérations, charges sociales et pensions	6.075.370	6.257.631	6.445.360
Amortissements	2.838.626	2.931.322	3.056.407
Provisions pour risques et charges	0	0	0
Autres charges d'exploitation	58.944	58.944	58.944
Coût des ventes et prestations	19.368.498	19.718.389	20.107.181
Résultat d'exploitation	35.076	33.235	31.927
Produits financiers	2.738.293	2.598.486	2.453.876
Charges financières	2.748.869	2.607.221	2.461.303
Bénéfice courant avant impôts	24.500	24.500	24.500
Impôts sur le résultat	24.500	24.500	24.500
Résultat de l'exercice	0	0	0

PÔLES SERVICE AUX COLLECTIVITÉS

GESTION INTÉGRÉE DES RÉSEAUX

Poursuite de la démarche GPEC : Gestion Patrimoniale de l'Égouttage Communal



Depuis 2015, les communes de Wallonie picarde sollicitent IPALLE en vue de mener une gestion cohérente et intégrée des eaux sur leur territoire.

Grâce au financement de la SPGE, des cadastres et des inspections des réseaux sont réalisés, mettant régulièrement en exergue des dysfonctionnements hydrauliques ou des anomalies diverses. Les données du cadastre sont, à ce jour, disponibles à plus de 75 % et mises à disposition des acteurs de terrain via un système d'information géographique (SIG).

La nécessité d'évoluer d'un système curatif vers un système préventif est manifeste afin de gérer avec professionnalisme les « artères » de nos villes et villages, constituées de plus de 2.400 km de tuyaux dont la valeur peut être estimée à neuf à plus d'un milliard d'euros.

IPALLE souhaite poursuivre, en bonne coordination avec ses communes affiliées, l'approche progressive présentant les étapes successives suivantes :

- ◆ **Mieux connaître**
- ◆ **Mieux investir**
- ◆ **Mieux exploiter et gérer plus efficacement :**



Poursuite de la démarche GETP : Gestion des eaux par temps de pluie

Indépendamment de l'impact sur le fonctionnement des réseaux et sur le milieu naturel, les événements pluvieux sont, de plus en plus, à l'origine d'importants problèmes d'inondations. Les événements climatiques montrent combien il est important de comprendre comment les différentes infrastructures hydrauliques du territoire se comportent. Les acteurs intervenant dans la gestion des eaux pluviales sont nombreux et il importe, pour gérer au mieux cette problématique au niveau (inter)communal, de partager les informations avec les autorités provinciales et régionales notamment, de collationner les différentes informations, de les analyser et de les compléter si nécessaire. Cette connaissance constitue une réelle nécessité et est un préalable indispensable pour établir un diagnostic fiable. Les enjeux sont en effet à ce point importants qu'il convient de cibler les opérations et/ou aménagements les plus pertinents à réaliser. IPALLE s'emploie à développer des outils qui permettent d'apporter des éléments de réponse aux questions légitimes que chacun est en droit de se poser (élus, agents communaux, citoyens,...).

Il convient également de souligner les effets liés à l'imperméabilisation des sols, et au ruissellement induit. Limiter et/ou contrôler cette imperméabilisation constitue un préalable indispensable.

ELSY BOUVRY,
employée administrative Gestion Intégrée des Réseaux

« En contact aussi bien avec les particuliers, les entrepreneurs ou même les Administrations communales, j'aime valoriser mes compétences et ma bonne humeur au service d'actions au bénéfice de chacun. Je mets un point d'honneur à aider toute personne désireuse de faire un geste pour l'environnement, aussi modeste soit-il ! »

Poursuite de la démarche « Gestion à la parcelle »

Considérant la qualité des masses d'eau, tout particulièrement sur notre territoire, ainsi que le faible taux de charge aboutissant parfois sur certaines stations d'épuration, IPALLE mène une réflexion sur l'ensemble du parcours des eaux, et ce dès la phase projet de l'urbanisation, au travers des avis rendus dès l'instruction des projets. Complémentairement à ces avis, et en vue d'assurer une gestion cohérente et homogène sur le terrain, le contrôle des raccordements à l'égout, des charges et des conditions d'urbanisme, ainsi que le suivi de la Gestion Publique de l'Assainissement Autonome (GPAA) sont indispensables. Les missions découlant de cette activité seront poursuivies (avis, contrôles, diagnostics) en notant que les actions spécifiques à mettre en œuvre sont :



LES OBJECTIFS 2023-2025

Développement de la Gestion Proactive (patrimoniale) de l'égouttage communal (GPEC) en temps sec et en temps de pluie

Adhésion des 23 communes à la gestion pro-active des réseaux afin d'améliorer la résilience du territoire **Objectif phare**



2023

- Mise en place du Module 1 «Echanges» auprès des communes
- Planifier la programmation des curages financés par les communes, la SPGE et le SPW (Route)
- Réaliser les marchés cadres nécessaires aux opérations sur le réseau

Poursuivre et développer les opérations liées à la gestion des réseaux



EN CONTINU

- Coordonner les cadastres de réseaux et les inspections réalisées (CITV)
- Etablir des audits pointant les défauts conformément au système de diagnostic mis en place en collaboration avec certains autres Organismes d'Assainissement Agréés (Méthodologie d'Evaluation des Réseaux Après Inspections Visuelles)
- Proposer et effectuer en Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
 - les « opérations sur réseaux » d'investigation préalable, ou découlant des analyses techniques (audits)
 - les curages de réseaux et/ou « d'avaloirs »

Amélioration de la qualité des masses d'eau

Exploiter les résultats des études (audits, simulations hydrauliques,...) afin de définir et de hiérarchiser les interventions nécessaires sur le réseau



EN CONTINU

- Poursuivre le suivi des raccordements à l'égout et leur géolocalisation
- Veiller à la réalisation des chaînons manquants d'égouttage
- Adapter le PASH suite aux investigations de terrain

BÂTIMENTS – TECHNIQUES SPÉCIALES ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

Bâtiments et Techniques Spéciales (BTS)



De manière à répondre aux demandes des communes et des associés publics, une équipe spécifique pluridisciplinaire est progressivement mise en place, tant dans le domaine des techniques spéciales (TS) que dans celui lié au bâti à proprement parlé. Cette équipe est chargée d'étudier des solutions concrètes et réalistes, notamment en termes :

- de connaissance du patrimoine bâti et des investissements à prévoir dans le futur
- de priorisation de travaux, en fonction de leur pertinence technique et financière

- de mise en conformité d'infrastructures (électrique, incendie, sécurité,...)
- de propositions d'optimisation des équipements techniques installés (régulation,...)
- de propositions de remplacement de matériel ou d'adaptations majeures
- de réduction des consommations énergétiques grâce à une conception optimisée
- d'efficacité énergétique du bâti existant ou futur
- de conceptions et de constructions plus durables.

L'ensemble des réflexions menées par le service BTS intègre l'optimisation énergétique des bâtiments au travers de leur enveloppe mais également par l'étude approfondie des installations techniques. Cette démarche est plus que jamais essentielle pour atteindre les objectifs climatiques fixés par l'Europe à l'horizon 2035 mais également pour limiter l'impact financier de la crise que nous traversons.

A rappeler par ailleurs que, par volonté d'exemplarité, tout bâtiment occupé par une Autorité Publique doit afficher, depuis le 1^{er} janvier 2021, un certificat de performance énergétique.

Dans ce cadre, il convient de poursuivre le développement de l'activité « Bâtiments et Techniques Spéciales » et de faire connaître, au travers des contacts privilégiés avec nos partenaires, l'ensemble des services proposés, et de promouvoir nos activités auprès de donneurs d'ordre public (communes, sociétés de logements, zones de secours, zones de police, CPAS,...).

Production d'énergies renouvelables



Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, IPALLE s'est inscrite, voici déjà plusieurs années, dans le développement de la production d'énergies renouvelables, au travers notamment du développement et de l'exploitation de deux parcs éoliens, ainsi que d'autres types de projets, photovoltaïques notamment.

IPALLE entend poursuivre le développement de tels projets, en parfaite adéquation avec le « projet de territoire » développé en Wallonie picarde, seule ou en partenariat « public-public » ou « public-privé ».

LES OBJECTIFS 2023-2025

BTS – Bâtiments et Techniques Spéciales

Proposer la réalisation d'expertises techniques et de cadastres des installations techniques

- Déceler les non-conformités, les défauts ou les aberrations techniques d'équipements ou de bâtiments, et proposer des solutions en adéquation avec les contraintes des projets



EN CONTINU

Proposer une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour les projets de petite et grande ampleur (halls de sport, salles polyvalentes, etc.)

Objectif phare

- Participer à la stratégie wallonne de rénovation du bâti public sur notre territoire



EN CONTINU

Etendre le siège administratif de Froyennes de manière exemplaire aux points de vue énergétique et de la circularité

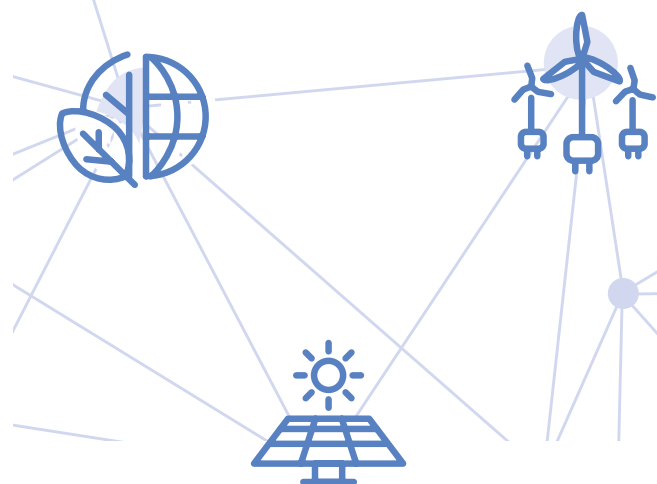
- Construire un bâtiment qui s'intègre parfaitement au site existant en répondant aux usages définis tout en limitant l'impact environnemental du projet



2024

SYLVAINÉ PLANCQ,
assistante de direction Bâtiments et Techniques Spéciales & Communication

« J'apprécie le côté très varié de mon travail et les nombreux contacts que je peux entretenir dans ce cadre. L'aboutissement des projets est plus que valorisant. J'ai le sentiment, même si je ne suis pas en première ligne, d'apporter ma contribution à la préservation de notre environnement. »



ENR – Energies renouvelables

Poursuivre le développement de parcs éoliens publics

Objectif phare

- Moulins du Buisenet : défendre le dossier auprès des citoyens et des différentes instances en vue d'obtenir le permis afin de construire le parc



2023

- Prospecter plus activement les sites favorables (positifs) et renforcer le travail sur le foncier pour l'installation des mâts et les mesures compensatoires



EN CONTINU

Recourir à des sources de production d'énergies alternatives

- Mettre en service la connexion du projet hydro-électrique de Kain à la station d'épuration de Froyennes



2023

- Projet de chaufferie biomasse centralisée sur le site de Froyennes



2024



LES CHIFFRES CLÉS

Les différentes missions réalisées au sein du secteur **Service d'Appui aux Communes (SAC)** sont réparties en 3 catégories :

1. LES MISSIONS LIÉES À LA GESTION INTÉGRÉE DES RÉSEAUX (GIR) :

- La gestion à la parcelle reprenant :
 - les avis d'urbanisme préalables
 - les contrôles de raccordement
 - les honoraires des stations d'épuration individuelles
 - les charges d'urbanisme
- Les missions déléguées en gestion des réseaux reprenant :
 - GIR à la demande :
 - le curage d'avaloirs
 - les études techniques
 - le service cartographie et impétrants
 - GIR Proactif « communes » :
 - les prestations des inspections télévisuelles, cadastre et autres
 - les prestations de curage
 - les opérations sur réseau
 - les audits de réseau
 - Klim-Cicc (communication de plans des réseaux d'égouttage communaux aux entrepreneurs travaillant sur le domaine public)
 - GIR Proactif « SPGE » (dont GET UP):
 - les prestations des inspections télévisuelles, cadastre et autres
 - les prestations de curage
 - les audits de réseau

IPALLE propose à ses communes de nouveaux services afin de passer à une gestion « pro-active et intégrée » des réseaux, portant tant sur la prise en compte de l'amont « à la parcelle » que sur les réseaux eux-mêmes. Ces services s'articulent autour de 4 modules progressifs, dont le premier concerne un service d'échanges d'informations géographiques spécifiques, d'émission d'avis d'urbanisme et de contrôles. Le présent plan stratégique intègre une adhésion massive de nos communes à ce premier module.

De même sont intégrées les prestations attendues liées aux opérations requises suite au projet de curage des réseaux répertoriés par la SPGE dans le cadre de son plan « Get Up ».

2. LES MISSIONS RELATIVES AUX BÂTIMENTS ET AUX TECHNIQUES SPÉCIALES AINSI QU'AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES :

- Les missions relatives aux bâtiments & techniques spéciales sont :
 - les études préalables à l'aménagement des bâtiments / des abords / des systèmes alternatifs HVAC
 - l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrages des bâtiments (AMO)
- Les études des énergies renouvelables (éolien,...)

Le plan stratégique intègre la réalisation de projets importants relatifs à la Politique Intégrée des Villes (PIV) ainsi que diverses missions pour nos communes affiliées mais également pour d'autres associés publics (zones de police,...).

3. LES MISSIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Comptabilité énergétique, cadastre énergétique, audits énergétiques UREBA / Amure / PAE₂, études thermographiques, certifications PEB « logement et bâtiments publics », mission de « responsable PEB », mission « Wap'Isol », études de faisabilité,...

Ont été intégrées à ces dernières missions, les opportunités liées au Plan de relance wallon et la rénovation énergétique du bâti ainsi que celles liées à l'obligation d'audit énergétique des grandes entreprises et la volonté de la SPGE d'auditer à minima 80 % des consommations énergétiques du secteur assainissement de chaque Organisme d'Assainissement Agréé (OAA).

Pour rappel, afin d'offrir aux communes de Wallonie picarde une partie des moyens nécessaires à la réalisation des missions les plus pertinentes en matière environnementale, les Assemblées Générales ont décidé, depuis la clôture 2015, de transférer tout ou partie des résultats publics issus de nos activités des secteurs B et C, et plus récemment du secteur G, au secteur SAC sous la forme d'un droit de tirage ; droit comptabilisé commune par commune. Le plan stratégique prévoit l'équipe d'ingénieurs et de techniciens nécessaire à la réalisation des missions budgétées et vise une utilisation du droit de tirage sur 4 à 5 ans.

L'ensemble des missions liées à la gestion intégrée des réseaux, relatives aux bâtiments et aux techniques spéciales ainsi qu'aux énergies renouvelables, ont été estimées par les équipes techniques. Ces nouvelles estimations nous permettent de confirmer les tendances attendues pour ce nouveau secteur de l'intercommunale.

Secteur E – Service d'appui aux communes (en €)			
	B 2023	B 2024	B 2025
Chiffre d'affaires	3.454.859	3.725.779	3.844.097
Autres produits d'exploitation	25.932	26.650	26.650
Ventes et prestations	3.480.791	3.752.429	3.870.747
Approvisionnements et marchandises	2.500	2.500	2.500
Services et biens divers	1.344.540	1.453.564	1.495.277
Rémunérations, charges sociales et pensions	2.136.680	2.246.691	2.314.091
Amortissements	11.228	7.697	7.475
Provisions pour risques et charges	0	0	0
Autres charges d'exploitation	0	0	0
Coût des ventes et prestations	3.494.948	3.710.452	3.819.344
Résultat d'exploitation	-14.158	41.978	51.403
Produits financiers	100.662	103.682	106.792
Charges financières	6.520	7.360	7.360
Bénéfice courant avant impôts	79.984	138.299	150.835
Impôts sur le résultat	27.371	41.950	45.084
Résultat de l'exercice	52.613	96.350	105.751

Le secteur G - « **Développement Durable** » a été créé en 2017 pour les investissements et participations de l'intercommunale liées à la protection et à la gestion de l'environnement dans le cadre du développement durable.

Suite à la création en 2021 de la filiale Eol'Wapi et au transfert au sein de celle-ci de nos 2 sites éoliens Moulins Saint-Roch (MSR) et Estaimpuis, la nature des produits et charges de ce secteur est fondamentalement modifiée :

Les charges comprennent les charges salariales de la gestion technique réalisée par les équipes d'IPALLE sur les sites éoliens de Eol'Wapi ainsi que l'intérêt dû sur l'emprunt bancaire repris de MSR.

Les produits correspondent aux dividendes estimés, à la rémunération de la gestion technique IPALLE et aux intérêts perçus sur le prêt actionnaire octroyé à Eol'Wapi.

Secteur G - Développement Durable (en €)			
	B 2023	B 2024	B 2025
Chiffre d'affaires	155.000	155.000	155.000
Autres produits d'exploitation	0	0	0
Ventes et prestations	155.000	155.000	155.000
Approvisionnements et marchandises	0	0	0
Services et biens divers	0	0	0
Rémunérations, charges sociales et pensions	150.000	150.000	150.000
Amortissements	0	0	0
Provisions pour risques et charges	0	0	0
Autres charges d'exploitation	0	0	0
Coût des ventes et prestations	150.000	150.000	150.000
Résultat d'exploitation	5.000	5.000	5.000
Produits financiers	3.333.467	2.203.303	2.187.153
Charges financières	17.004	14.323	11.642
Bénéfice courant avant impôts	3.321.464	2.193.980	2.180.511
Impôts sur le résultat	80.366	76.995	73.628
Résultat de l'exercice	3.241.098	2.116.985	2.106.883



La société CITY a été constituée en 2011. Elle est issue d'un partenariat public-public entre les intercommunales IPALLE, IDEA, IDETA, et IEG. CITY est chargée, au travers d'un financement important de la SPGE, de réaliser le cadastre de réseaux de collecte et d'égouttage et l'inspection télévisuelle de ces réseaux. L'inspection aérienne par l'usage de drones a ensuite été également développée pour réaliser des audits de bâtiments et d'infrastructures et des prestations cartographiques. Outre la poursuite du cadastre des réseaux, l'objectif est d'intégrer et d'harmoniser les données en créant des rapports « sur mesure ». La mise en place d'un système qualité est également programmée, ainsi que les développements techniques pour compléter les cadastres, et au besoin remettre les réseaux en état.



La société Eol'Wapi, filiale commune d'acteurs publics (IPALLE et IDETA) et privé (Luminus), est destinée au développement, à la construction et à l'exploitation de projets d'énergies renouvelables en Wallonie picarde. Le périmètre comprend dans sa première phase (2021-2022) 17 éoliennes, à savoir les 4 machines du parc de Moulins St-Roch (MSR), les 2 éoliennes du parc d'activités économiques Polaris, les 9 machines à Tourpes et Thumaide, ainsi que les 2 éoliennes à Estaimpuis. Les actifs éoliens détenus dans E-NosVents rejoindront quant à eux la structure créée dans la seconde phase, programmée en 2023



La société Recyhoc, implantée à Vaulx, est spécialisée dans le traitement des déchets inertes pour les revaloriser en granulats recyclés qui serviront dans de nouveaux chantiers. Ses actionnaires sont les suivants : Holcim Belgique, VEOLIA Belgium, la Spaque, la Confédération Construction en Hainaut Occidental, Tradecowall et IPALLE.

L'enjeu majeur pour la pérennité de ce centre de traitement réside dans la résolution du problème de revente des produits recyclés dans une région où le milieu carrier est très présent. Pour ce faire, une centrale à stabilisés a été construite sur le site afin de diversifier l'offre de vente en sortie en réalisant des mélanges de produits recyclés avec des liants et ainsi offrir à la clientèle des produits à plus haute valeur ajoutée. D'autres projets de diversification seront étudiés dans les prochaines années.

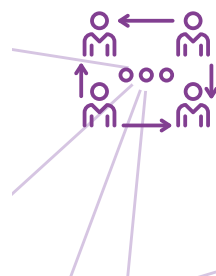


La société REPLIC a été constituée en 2019 dans la continuité d'un programme de recherche financé par le pôle Greenwin. Partenariat public-privé regroupant IPALLE, le groupe DUFOUR et VEOLIA, REPLIC gère une unité de traitement de déchets de plâtre installée au sein du Port autonome de Pecq. L'enjeu des prochaines années se focalisera sur le développement de l'activité par, essentiellement, une augmentation du flux traité en vue d'alimenter les industries cimentières et plâtrières, permettant ainsi de concilier « économie circulaire » et « projet local ».

Un autre défi sera de poursuivre des recherches en vue d'assurer une meilleure valorisation des résidus de papier issus du traitement des plaques de plâtre. Ainsi, REPLIC prend part au projet WASTE2MAT inscrit dans le portefeuille REMIND subsidié par le PNRR. Avec les partenaires industriels SEDISOL et la SWDE, l'objectif est de mettre au point un Matériau Autocompactant Réexcavable et un matériau de sous-fondation à base de matière minérale secondaire en utilisant la phase ettringite comme phase liante.



Dans le cadre du développement de la collecte « P+MC », IDEA a proposé à IPALLE de développer un nouveau centre de tri dans le Borinage. Ce partenariat intègre également les sociétés VEOLIA R&R et VANHEEDE. L'usine a vu le jour en 2021 et a été mise en régime en 2022. Avec cet outil technologique et moderne, les équipes se focalisent sur l'obtention de matières triées de qualité dans les limites budgétaires définies en collaboration avec l'asbl FOST Plus. La mise en place d'une consigne sur les canettes et les bouteilles PET, prévue par la DPR (Déclaration de Politique Régionale), pourrait bouleverser l'économie du projet.



Mis en service en 2017, le site Vélorie a vu le rythme de son activité fortement accéléré ces dernières années, ce qui diminue la durée de vie du projet cogéré en partenariat avec Dufour Transports et TOP Wallonie (TRBA et ECOTERRÉS). Vélorie est l'acteur incontournable de la valorisation des terres saines en Wallonie picarde. En 2022, des investigations ont été menées pour identifier de nouveaux sites d'acceptation et un nouveau dossier est projeté en 2023.



ANNEXES

2022-2027

Commune	Chantier	Statut	Dernier Montant Connu
Ath	Collecteur d'Ormegnies	Etude à démarrer	2.235.000,00
Lessines	Collecteur du quartier Mazenque	Avant-projet approuvé	625.510,21
Enghien	Collecteur et station de pompage de la chaussée de Bruxelles	Avant-projet approuvé	920.306,00
Ath	Revamping station d'épuration de Maffle - Phase 2	Avant-projet approuvé	518.600,00
Ellezelles	Collecteurs de Wodecq	Etude à démarrer	1.336.650,00
Ath	collecteurs de Mainvault	Etude en cours	719.250,00
Ath	Collecteurs de Moulbaix	Etude à démarrer	397.500,00
Beloeil	Collecteur et SP (station de pompage) Ecacheries	Etude à démarrer	676.500,00
Ath	Revamping de la station d'épuration de Maffle - Phase 1	En études préalables	20.000,00
Frasnes-lez-Anvaing	Station d'épuration et collecteur de Dergneau OUEST	Etude en cours	1.659.050,00
Tournai	Station d'épuration de Mourcourt	Etude en cours	510.500,00
Ath	Station d'épuration de Isières	Projet approuvé	2.594.009,00
Ath	Collecteurs de Ligne	Etude à démarrer	1.358.500,00
Ath	Collecteurs de Houtaing	Etude à démarrer	573.500,00
Enghien	Construction de la station d'épuration de Petit-Enghien Nord	Programmé	720.000,00
Mouscron	Collecteur de l'Ancienne Cure et de la rue du Château d'Eau (yc Fonçage) Antenne Coll. Evregnies	Etude à démarrer	187.000,00
Lessines	Collecteurs de Wannebecq	Etude à démarrer	1.005.000,00
Tournai	Station d'épuration de Mourcourt-Bizencourt	Etude en cours	283.500,00
Lessines	Collecteurs d'Ogy	Etude à démarrer	825.000,00
Silly	Collecteurs de Graty	Etude à démarrer	1.223.500,00
Silly	Station d'épuration de Graty	Etude à démarrer	843.500,00
Lessines	Collecteurs de Papignies	Etude à démarrer	935.000,00
Leuze-en-Hainaut	Station d'épuration de Willaupuis	Etude à démarrer	754.000,00
Mont-de-l'Enclus	Station d'épuration de Russeignies	Etude à démarrer	768.500,00
Ath	Station d'épuration de Moulbaix	Etude en cours	854.000,00
Lessines	Station d'épuration de Wannebecq	Etude à démarrer	938.000,00
Celles	Station et collecteurs de Molembaix	Etude en cours	740.000,00
Ath	Station d'épuration de Mainvault	Etude en cours	777.000,00
Celles	Collecteurs de Celles	Etude en cours	1.155.500,00
Pecq	Station d'épuration d'Obigies	Avant-projet envoyé	1.000.000,00
Pecq	Collecteurs d'Obigies	Adjudication en cours	1.652.387,12

Commune	Chantier	Statut	Dernier Montant Connue
Tournai	Collecteur de Templeuve sud	Etude en cours	1.497.500,00
Mont-de-l'Enclus	Station d'épuration d'Orroir	Etude à démarrer	780.500,00
Leuze-en-Hainaut	Collecteurs de Blicquy-Chapelle à Oie	Etude en cours	1.567.500,00
Mont-de-l'Enclus	Collecteurs d'Amougies	Etude à démarrer	1.691.500,00
Brunehaut	Collecteurs de Laplaigne	Etude en cours	1.519.000,00
Leuze-en-Hainaut	Collecteur de Grandmetz	Etude en cours	1.750.000,00
Leuze-en-Hainaut	Collecteurs de Willaupuis	Etude en cours	1.226.500,00
Ellezelles	Station d'épuration de Wodecq	Etude à démarrer	898.500,00
Ath	Station d'épuration de Houtaing	Etude en cours	915.000,00
Lessines	Station d'épuration d'Ogy	Etude à démarrer	904.000,00
Tournai	Station d'épuration de Blandain	Projet approuvé	2.528.569,00
Tournai	Collecteurs de Mourcourt-Bizencourt	Etude en cours	360.000,00
Lessines	Collecteur d'Ollignies	Avant-projet approuvé	2.610.419,34
Mont-de-l'Enclus	Collecteurs de Russeignies	Etude à démarrer	885.000,00
Frasnes-lez-Anvaing	Station d'épuration de Saint-Sauveur	Etude en cours	2.167.000,00
Lessines	Station d'épuration de Papignies	Etude à démarrer	1.033.000,00
Leuze-en-Hainaut	Station d'épuration de Blicquy-Chapelle à Oie	Avant-projet envoyé	1.230.000,00
Celles	Collecteurs de Velaines	Etude en cours	871.000,00
Pecq	Collecteur d'Hérinnes	Adjudication en cours	1.322.805,25
Tournai	Collecteurs de Mourcourt	Etude en cours	423.750,00
Celles	Station d'épuration de Velaines	Etude en cours	1.122.250,00
Leuze-en-Hainaut	Collecteur de Chapelle-à-Wattines	Etude en cours	973.000,00
Leuze-en-Hainaut	Antenne collecteur Avenue de la Wallonie	Avant-projet envoyé	305.000,00
Mont-de-l'Enclus	Collecteurs d'Orroir	Etude à démarrer	55.000,00
Celles	Station d'épuration de Celles	Etude en cours	1.332.500,00
Ath	Station d'épuration de Ligne	Etude en cours	1.510.500,00
Mont-de-l'Enclus	Station d'épuration d'Amougies	Etude à démarrer	1.650.750,00
Silly	Station d'épuration de Hoves - Odru	Etude en cours	1.282.800,00
Brunehaut	Station d'épuration de Laplaigne	Etude en cours	1.884.500,00
Pecq	Station d'épuration d'Hérinnes	Avant-projet envoyé	2.295.000,00
			67.399.605,92

PROGRAMME DE RÉSERVE 2027-2031

Commune	Chantier	Statut	Dernier Montant Connu
Comines-Warneton	Ajout d'un local garage, atelier	Etude à démarrer	250.000,00
Mouscron	Ajout d'un pont peseur	Etude à démarrer	250.000,00
Péruwelz	Assainissement du Tilloy à Wiers	Existant	650.000,00
Estaimpuis	Assainissement extensif de la citée des Heures Claires ou SP	Existant	160.000,00
Péruwelz	Assainissement reprise du rejet d'égouttage de la rue du Biezet à Wiers	Etude à démarrer	30.000,00
Tournai	Augmentation de la capacité de la STEP (station d'épuration) de Froyennes de 50.000EH à 72.500EH. L'emplacement prévu sur site ; les conduites d'attente sont déjà réalisées depuis la conception de la step.	Etude à démarrer	3.500.000,00
Péruwelz	Augmentation de la capacité de traitement des boues à Thumaide - Lignes 6 et 7	Etude en cours	5.930.000,00
Tournai	Bâtiment atelier + gros matériel step Froyennes	Etude à démarrer	250.000,00
Tournai	Chaulage des boues step Hollain	Etude à démarrer	300.000,00
Tournai	Chaulage des boues step Warchin	Etude à démarrer	300.000,00
Antoing	Collecteur de Fontenoy	Avant-projet approuvé	265.000,00
Ath	Collecteur de Gibecq	Etude à démarrer	513.000,00
Lessines	Collecteur de la Loge	Avant-projet approuvé	935.000,00
	Collecteur de l'Echauffourée - phase 2		232.500,00
Lessines	Collecteur de Lessines zoning	Etude à démarrer	477.500,00
Pecq	Collecteur de Pecq : Branche manquante vers RN	Etude à démarrer	75.000,00
Chièvres	Collecteur et SP de Vaudignies	Etude à démarrer	2.108.100,00
Ellezelles	Collecteur et station de pompage rue Haizette	Etude à démarrer	810.700,00
Mont-de-l'Enclus	Collecteurs d'Anseroel	Etude à démarrer	752.800,00
Tournai	Collecteurs de Hertain	Etude à démarrer	912.000,00
Ath	Collecteurs de Ponchau	Etude à démarrer	81.500,00
Brunehaut	Collecteurs de Rongy	Etude en cours	1.550.000,00
Leuze-en-Hainaut	Collecteurs de Thieulain	Etude à démarrer	752.500,00

Commune	Chantier	Statut	Dernier Montant Connu
Tournai	Collecteurs de Thimougies	Etude à démarrer	284.000,00
Brunehaut	Collecteurs de Bléharies	Etude à démarrer	3.001.000,00
Lessines	Collecteurs de Ghoy	Etude à démarrer	487.500,00
Tournai	Collecteurs de Maulde	Etude à démarrer	52.500,00
Tournai	Collecteurs de Quartes	Etude à démarrer	385.750,00
Ath	Collecteurs d'Ostiches	Etude à démarrer	408.000,00
Comines-Warneton	Collecteurs du Gheer	Etude à démarrer	45.000,00
Comines-Warneton	Collecteurs du Touquet	Etude à démarrer	95.000,00
Mouscron	Construction d'une troisième ligne (emplacement prévu dès la construction de la STEP).	Etude à démarrer	5.000.000,00
Péruwelz	Création d'une installation de séchage des boues déshydratées avec la chaleur de l'UVE de Thumaide.	Etude à démarrer	3.000.000,00
Enghien	Création d'une nouvelle STEP sur un autre terrain (Petit-Enghien)	Etude en cours	1.700.000,00
Mouscron	Dédoublage de l'entrée de la STEP	Etude à démarrer	500.000,00
Ath	Démantèlement de l'ancienne STEP de Ath (partie biologie)	Etude à démarrer	400.000,00
Mouscron	Epuration des jus de PCRA	Etude à démarrer	500.000,00
Beloil	Installation centralisée de traitement des boues liquides des STEP rurales avec chaulage et gestion par lot pour valorisation des boues en agricultures (Quevaucamps)	Etude à démarrer	2.000.000,00
Estaimpuis	Installation de chaulage des boues (Pont Bleu)	Etude en cours	300.000,00
Estaimpuis	Installation de chaulage des boues (Pas-à-Wasmes)	Etude à démarrer	300.000,00
Rumes	Liaison Sartaignes	Etude à démarrer	62.000,00
Péruwelz	Limitation des entrées d'eaux claires (Péruwelz)	Etude à démarrer	700.000,00
Péruwelz	Limitation des entrées d'eaux claires (Wiers)	Etude à démarrer	700.000,00
Frasnes-lez-Anvaing	Modification des collecteurs afin de séparer les eaux claires (Oeudeghien)	Etude en cours	200.000,00
Frasnes-lez-Anvaing	Modification des collecteurs et création d'une STP pour bypasser la STEP + démantèlement (Moustier)	Etude à démarrer	650.000,00
Tournai	Mont-Saint-Aubert vers STEP Froyennes	Etude à démarrer	350.000,00

PROGRAMME DE RÉSERVE 2027-2031 (SUITE)

Commune	Chantier	Statut	Dernier Montant Connu
Leuze-en-Hainaut	Passage de 620 à 1500 EH sur terrain existant ou dans le prolongement du site. Surface disponible : Revamping électromécanique + ajout d'un clarificateur + agrandissement de l'épaisseur (Tourpes)	Etude à démarrer	1.000.000,00
Ath	Pompage et refoulement quartier as camps	Existant	278.000,00
Enghien	Refoulement rue Montgomery	Inexistant	348.000,00
Lessines	Refoulement SP KENIMONT (phase 2)	Etude à démarrer	434.206,00
Frasnes-lez-Anvaing	Remise en état de la station 730EH sur terrain existant ou dans le prolongement du site. Surface disponible (Oeudeghien)	Etude à démarrer	300.000,00
Enghien	Remplacement de la réception gadoue (Enghien)	Etude en cours	100.000,00
Lessines	Remplacement de la réception gadoue (Lessines)	Etude en cours	100.000,00
Leuze-en-Hainaut	Remplacement de la réception gadoue (Leuze)	Etude à démarrer	100.000,00
Tournai	Remplacement de la réception gadoue (Chercq)	Etude à démarrer	100.000,00
Péruwelz	Remplacement de la réception gadoue (Péruwelz)	Etude en cours	100.000,00
Tournai	Remplacement de la réception gadoue (Froyennes)	Etude à démarrer	100.000,00
Mouscron	Remplacement des centrifugeuses + augmentation du traitement des boues + remplacement de l'installation lait de chaux + traitement d'odeur	Etude en cours	2.500.000,00
Tournai	Remplacement du système de déshydratation des boues + isolation du bâtiment (Chercq)	Etude en cours	550.000,00
Péruwelz	Remplacement du système de déshydratation des boues + isolation du bâtiment (Péruwelz)	Etude à démarrer	350.000,00
Ath	Revamping station d'épuration de Maffle - Phase 3	Etude à démarrer	2.000.000,00
Antoing	SP antoing rive gauche	Existant	450.000,00
Beloeil	SP chaussée de Brunehaut (Ellignies-Sainte-Anne)	Etude à démarrer	344.250,00
Beloeil	SP Ellignies Saint Anne (Rue des Combattants)	Etude à démarrer	685.000,00
Lessines	SP Kenimont	Etude à démarrer	258.000,00
	SP pavé d'Ath		357.500,00
Tournai	SP quartier du Maroc	Etude à démarrer	257.500,00
Frasnes-lez-Anvaing	SP route de Frasnes	Avant-projet approuvé	359.000,00

Commune	Chantier	Statut	Dernier Montant Connu
Mont-de-l'Enclus	Station d'épuration d'Anseroeul	Etude à démarrer	835.500,00
Brunehaut	Station d'épuration de Bléharies	Etude en cours	2.437.500,00
Antoing	Station d'épuration de Fontenoy	A l'étude	450.000,00
Lessines	Station d'épuration de Ghoy	Etude à démarrer	835.000,00
Ath	Station d'épuration de Gibecq	Etude à démarrer	601.500,00
Tournai	Station d'épuration de Hertain	Etude à démarrer	869.000,00
Tournai	Station d'épuration de Maulde	Etude à démarrer	562.500,00
Ath	Station d'épuration de Ponchau	Etude à démarrer	526.500,00
Tournai	Station d'épuration de Quartes	Etude à démarrer	370.000,00
Brunehaut	Station d'épuration de Rongy	Etude en cours	1.200.000,00
Leuze-en-Hainaut	Station d'épuration de Thieulain	Etude à démarrer	676.000,00
Tournai	Station d'épuration de Thimougies	Etude à démarrer	381.500,00
Ath	Station d'épuration d'Ostiches	Etude à démarrer	685.500,00
Comines-Warneton	Station d'épuration du Gheer	Etude à démarrer	589.000,00
Comines-Warneton	Station d'épuration du Touquet	Etude à démarrer	704.500,00
Ath	Station d'épuration et collecteur d'Autrepepe	Etude à démarrer	1.661.225,00
Tournai	STEP (1997) : Revamping électromécanique + ajout d'un clarificateur + remplacement déssableur + préparation de polymère (Froidmont)	Etude en cours	600.000,00
Frasnes-lez-Anvaing	Step et coll de Cordes	Etude à démarrer	915.000,00
Ath	Tronçon manquant ruelle crolle velue à Ghislenghien	Etude à démarrer	130.500,00
			68.308.531,00
TOTAL			135.708.136,92

PLAN STRATÉGIQUE 2023 / 2025

CE PLAN STRATÉGIQUE EST TÉLÉCHARGEABLE
SUR LE SITE INTERNET D'IPALLE

WWW.IPALLE.BE




ipalle

E.R.: Laurent Dupont

Chemin de l'Eau Vive, 1 • 7 503 FROYENNES

Tél : 069.84.59.88 • Fax : 069.84.51.16

E-mail : info@ipalle.be . www.ipalle.be

 IPALLE • Vers un territoire Zéro Déchet

 Ipalle • Intercommunale de gestion de l'environnement

